



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



FILIERE **S**UCRE FRANCOPHONE



ETAT DES LIEUX ET RECOMMANDATIONS



SOMMAIRE

I. AVANT-PROPOS	5
1. MOT DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION	6
2. PRESENTATION DE L'AFCAS	7
3. POURQUOI UNE RSE FILIERE CANNE A SUCRE FRANCOPHONE ?	10
II. RESUME EXECUTIF	11
III. PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL	15
1. OBJECTIFS	16
2. COMPOSITION	17
IV. INTRODUCTION A LA RSE	21
1. DEFINITION GENERALE	22
2. NORMES ET INCITATIONS INTERNATIONALES	24
3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE FRANÇAIS ET FRANCOPHONE	28
A. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE FRANÇAIS	28
B. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE EN ZONES FRANCOPHONES	29
4. BONSUCRO	31
V. ETUDE COMPARATIVE	33
1. PRESENTATION ET OBJECTIFS	34
2. LES ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX	34
3. ANALYSE	35
4. BILAN	36

VI. QUESTIONNAIRE	37
1. DEROULEMENT	38
2. CIBLES	38
3. CONTENU	39
4. DEMARCHE METHODOLOGIE	40
5. RESULTATS	41
6. VALORISATION DES BONNES PRATIQUES	47
VII. RECOMMANDATIONS AFCAS/ RSE	63
VIII. LEXIQUE	66
IX. BIBLIOGRAPHIE	82
X. ANNEXE	90

I. AVANT-PROPOS





1. MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

Qu'est-ce qui peut motiver la création d'un Groupe de Travail sur la RSE ? Et pourquoi cela ne serait-il pas simplement l'envie ? L'envie d'y voir plus clair sur un sujet qui fait l'objet d'une perception parfois très floue, reflet d'intérêts présentés comme souvent divergents. Et bien visiblement, cette envie a été partagée, puisque nous avons pu réunir dans le Groupe de travail un panel légitime pour interroger l'ensemble des producteurs francophones de sucre de cannes.

Cet état des lieux que nous avons réalisé nous aura permis de mieux définir les enjeux, de les clarifier et de fixer les premières recommandations qui permettront à tous les acteurs de poursuivre leur démarche de progrès au-delà des obligations qui s'imposeront à tous tôt ou tard. Ce travail collectif et cet échange des bonnes pratiques se situent pleinement dans l'esprit qui prévaut au sein de notre association. Cette transparence dans les échanges technologiques ira désormais au-delà et montrera aux jeunes générations en quête de sens combien nous sommes sensibles à ces environnements qui nous entourent et qui conduiront à la convergence des valeurs qui nous rapprochent.

Pourquoi pas ?

Nous n'aurions pas eu envie pour rien !

Benoît Coquelet

2. PRÉSENTATION DE L'AFCAS

■ Présentation de l'association

Fondée en 1983, à l'initiative de Monsieur Roland Fauconnier, l'Association Française de la Canne à Sucre « AFCAS » a pour mission de promouvoir, en France métropolitaine et dans les pays francophones, les connaissances scientifiques, techniques et économiques sur l'agronomie, la culture, l'industrie, les sous-produits et la commercialisation de la canne à sucre et de ses dérivés.

L'AFCAS est l'équivalent français de l'International Society of Sugar Technologist (Société Internationale des Techniciens de la Canne à sucre ou ISSCT) se situant à l'Ile Maurice. L'ISSCT est une association regroupant les scientifiques, technologistes et administrateurs ainsi que les institutions, compagnies ou corporations, impliqués dans l'avancement technique de l'industrie sucrière de canne et de ses coproduits.

L'AFCAS est dirigée par un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire-Trésorier, d'un Chargé des questions agronomiques et d'un Chargé des questions industrielles. Ses statuts stipulent que l'association doit comporter cinq catégories de membres tels que :

- les personnes physiques,
- les personnes morales,
- les membres bienfaiteurs,
- les membres honoraires et
- les membres correspondants.

Le nombre d'adhésions est en augmentation constante. Aujourd'hui, l'AFCAS compte à son actif plus de 200 adhérents à l'échelle internationale. Ses adhérents, francophones et non francophones, représentent des pays situés sur les continents européen, africain et américain.

Les évènements

Depuis sa création, l'AFCAS enrichit sa mission avec l'organisation d'une rencontre annuelle regroupant des professionnels et des non professionnels de la canne à sucre en provenance du monde entier.

Depuis 1991, l'AFCAS organise tous les quatre à cinq ans, un congrès rassemblant divers acteurs de la canne à sucre et de ses dérivés :

Année	Lieu	Avec l'appui de	Thématique
1991	Montpellier, France	CIRAD	• Promouvoir le savoir-faire, la technologie et le progrès scientifique de la communauté sucrière francophone
1997	Ile de la Réunion, France	ARTAS	• La culture de la canne à sucre dans le monde francophone
2001	Yaoundé, Cameroun	Groupeement des Professionnels du Sucre	I. Qualité et rareté de l'eau pour la sucrerie de canne II. Les contraintes environnementales dans la gestion de l'eau
2008	Guadeloupe, France	GARDEL	• Valorisation alimentaire et non alimentaire de l'agro ressource cannière dans le cadre de l'agriculture durable.
2012	Ile de la Réunion, France	ARTAS	• La canne à sucre : source de développement et d'innovation.

■ La communication scientifique

Outre les rencontres et les congrès, depuis 2006, l'AFCAS encourage l'esprit d'innovation au sein des filières sucrières francophones en organisant un concours du prix de la communication scientifique. Dans la poursuite de cette action, la 5^{ème} édition du concours a été lancée en 2015. Deux prix sont proposés dans deux domaines distincts :

- la production de la canne à sucre ;
- la technologie sucrière.

Cette démarche a pour but de développer une émulation saine entre techniciens vers des publications à caractère international avec l'appui technique des différents partenaires de la filière.



3. POURQUOI UNE RSE FILIÈRE CANNE À SUCRE FRANCOPHONE ?

L'Association Française de la Canne à sucre, dont la mission depuis plus de 20 ans est de défendre et de promouvoir la spécificité de la filière francophone de la production sucrière, s'est investie en 2015 dans la création d'un groupe de travail autour de la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, sociétales, environnementales et économiques dans leurs activités sur une base de volontariat mais qui a aussi vocation, selon le ministère français de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, à incarner « *la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable* ».

Alors même que certaines conceptions de cette RSE existent déjà sur le marché, telles que portées de manière transversale par l'ISO 26 000 ou plus spécifiquement par BONSUCRO, il a semblé nécessaire à l'AFCAS de proposer aux acteurs de la filière un cadre de réflexion et un éventail d'initiatives qui prennent en compte les valeurs et les éléments culturels propres à la filière Francophone et à son histoire.

Avec une approche basée sur le volontariat mais aussi sur la mise en commun des expériences réussies, devant servir de références, l'AFCAS a choisi de privilégier un processus de prise de conscience, jalonné de marqueurs de progrès, respectueux de l'identité et du parcours de chacun des acteurs plutôt que la mise en œuvre toujours arbitraire d'un cadre général qui s'impose à tous.

Par adhésion plutôt que par la contrainte, nous savons pertinemment que le chemin vers une RSE sectorielle est un chemin long mais que son point d'aboutissement permettra à l'ensemble de la filière de progresser et d'afficher ses différences sur un marché fortement concurrentiel où les consommateurs jugent aujourd'hui la performance sur l'ensemble de la chaîne de valeurs.

II. RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Co-construire une démarche RSE pour la filière canne à sucre francophone ? Voilà un défi de taille.

Pour le relever, la filière a pu trouver un point de départ, une porte d'entrée au sein d'une entité fédératrice : l'Association Française de la Canne à Sucre.

Fin 2014, sous son impulsion, un groupe de travail dynamique, expérimenté, et hétérogène a été mis en place. Après avoir défini des principes de collaboration partagée, intégrant les notions de respect mutuel, de transparence, de sincérité, de droit à la critique et de respect de la confidentialité, le groupe de travail a défini ses objectifs : sensibiliser la filière canne francophone aux enjeux de la responsabilité sociétale, démystifier la notion de développement durable, étudier les pratiques RSE des producteurs francophones en vue de l'émission de recommandations aux acteurs de la filière.

Pour ce faire, l'ensemble de la filière canne à sucre francophone a été sollicitée. Force est de constater que la plupart des producteurs ont répondu présents à nos sollicitations, ouvert leurs portes et donné de leur temps pour faire entendre leurs positionnements, leurs accomplissements, leurs attentes et leurs priorités.

Que pouvons-nous retenir de cet état des lieux ?

Premièrement, la RSE est en pleine évolution. Les dispositifs internationaux, les réglementations nationales, internationales, les certifications, les labels se spécialisent et se spécialisent à l'échelle des différentes filières, parfois en fonction de la nature des produits mais toujours pour répondre à un intérêt collectif de plus en plus prononcé vers des modèles économiques justes, équitables, vertueux et durables.

Deuxièmement, la responsabilité sociétale n'est pas une notion nouvelle pour la filière canne à sucre. De manière parfois encore informelle, le sujet est néanmoins traité au quotidien à tel point qu'un socle commun à tous les producteurs a pu rapidement être identifié pour les axes environnemental, social et sociétal. Certaines initiatives et bonnes pratiques vous sont présentées ici.

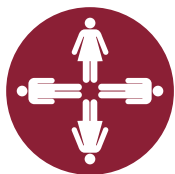
Troisièmement, la filière canne à sucre francophone est consciente de l'étendue de sa marge de progression. Au travers des attentes et des priorités exprimées, le groupe de travail a souhaité retenir celles qui, de manière collective, semblent être des voies d'amélioration pour la filière. Elles sont présentées sous la forme de 9 recommandations.



GOUVERNANCE

Recommandation 1 : Mettre en place une organisation et un dispositif de suivi et d'évaluation des actions RSE de l'entreprise.

Recommandation 2 : Favoriser la **communication**, la **sensibilisation** et l'**implication** des parties prenantes internes et externes aux enjeux du développement durable et sur la démarche RSE.



SOCIAL

Recommandation 3 : Etablir des procédures formelles à l'identification et à la gestion des **risques sociaux** (santé, sécurité, droits du travail et droits de l'Homme).



SOCIÉTAL

Recommandation 4 : Favoriser l'amélioration des **conditions** de vie socio-économiques des populations vivant en périphérie des implantations agro industrielles.



ENVIRONNEMENT

Recommandation 5 - ENERGIE : Poursuivre la valorisation des coproduits à travers les énergies renouvelables en intégrant les problématiques de sécurité alimentaire et améliorer l'efficacité énergétique dans le processus industriel

Recommandation 6 - EAU : Réduire la consommation d'eau tant dans le domaine industriel qu'agricole et améliorer le système de traitement des rejets liquides

Recommandation 7 - AIR : Réduire les émissions atmosphériques des sucreries et réduire le brûlage de canne pour préserver l'équilibre.

Recommandation 8 - TERRE : Raisonner le recours aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires et poursuivre le processus de valorisation des coproduits et des déchets de la canne à sucre.

Recommandation 9 : Promouvoir la **DÉMARCHE VERTUEUSE** de respect de l'environnement et de diminution des impacts climatiques de la filière sucrière.

Gageons que ces recommandations ne constituent qu'un point de départ et qu'elles sont une première incitation à franchir le pas pour, lorsque nécessaire, formaliser l'informel, valoriser l'existant et avancer face aux priorités environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance que cet état des lieux a souhaité mettre en lumière. C'est dans cet esprit de collaboration constructive que la filière canne à sucre francophone pourra aller au-delà de ces premiers objectifs.

III. PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL



1. OBJECTIFS

A l'initiative du président de l'association, un groupe de travail sur la thématique de la RSE de la filière canne à sucre francophone a été créé en décembre 2014 et vise à :

- Sensibiliser les adhérents de l'AFCAS sur les enjeux de la RSE dans le secteur sucrier
- Démystifier la notion de développement durable/ RSE
- Emettre des recommandations aux acteurs de la filière
- Positionner la filière canne à sucre francophone dans le cadre d'une RSE spécifique.

Dans le contexte de généralisation de la démarche RSE, l'AFCAS pour aller plus loin, a voulu créer ce groupe de travail, dont la composition pluri disciplinaire a permis, rencontre après rencontre de dresser un panorama quasi exhaustif des producteurs sucriers francophones, de comprendre leur niveau de traitement de la question de la RSE, de récolter leurs orientations sur le sujet, d'identification des démarches qu'elles empruntent et les défis auxquels elles sont aujourd'hui confrontées. La méthode reste le partage d'informations et la promotion du dialogue afin d'établir des recommandations applicables et bénéfiques à tous les producteurs sucriers francophones. Le présent livrable représente le fruit des travaux engagés par le groupe de travail tout au long de l'année 2015.

2. COMPOSITION



M. BENOÎT COQUELET – PRÉSIDENT DE L’AFCAS ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE LA SOMDIAA

Si l'idée de créer un Groupe de Travail sur la RSE vient en qualité de Président de l'AFCAS, c'est aussi en qualité de Directeur Général de la SOMDIAA que M. Coquelet intègre l'équipe qui s'impliquera sur cette thématique. Ses solides amitiés dans le milieu sucrier francophone ont ainsi permis de fédérer les entreprises d'origines très diverses et de les rassembler toutes autour d'un même métier et d'une même passion.



M. MOHAMED DERJ – DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE, AUDIT ET RISQUES DE COSUMAR

M. Derj, a été invité à participer aux travaux de la commission RSE de l'AFCAS de par sa fonction de Directeur du Développement Durable du Groupe COSUMAR, pour partager l'expérience RSE de COSUMAR qui a obtenu le Label RSE et contribuer à la promotion de la RSE dans la filière sucrière. Il est d'autre part Président de l'association RSO au Maroc et du Réseau Kilimandjaro des acteurs de la RSE en Afrique.

MME BESMA BEN SALAH – TRÉSORIÈRE AFCAS

Etant impliquée dans l'AFCAS en tant que trésorière, c'est tout naturellement que je me suis engagée à faire partie du Groupe de travail. La RSE, sujet d'actualité, se positionne aujourd'hui comme le fer de lance de toutes les entreprises. Ce domaine à la fois vaste et intéressant ciblant particulièrement l'environnement et la société est notre préoccupation à tous.



M. PIERRE MICHEL TERRIER – PRÉSIDENT FINIS AFRICAE DEVELOPMENT

Entrepreneur de la filière Valorisation agronomique des Déchets en France et en Afrique, co-fondateur du Club du Retour à la Terre et auteur, avec le SYPREA, du Livre Blanc du Recyclage en Agriculture, M. Terrier a rejoint le comité de réflexion RSE de l'AFCAS pour y apporter son expérience de la gestion environnementale des déchets agronomiques et sa vision de la nouvelle Economie de la Ressource au service des agro-industriels du sucre.



M. NICOLAS DESCRAQUES – RESPONSABLE RSE SOMDIAA

En charge des questions de responsabilité sociétale pour le Groupe SOMDIAA, c'est avec un intérêt logique que M. Descraques a rejoint le Groupe de travail pour rencontrer, échanger avec d'autres producteurs sucriers et experts sur les questions de durabilité, de réduction des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux dans le secteur canne à sucre francophone.





M. ÉRIC MARTIN – PRÉSIDENT AGRO STRATÉGIES ET PROSPECTIVES

Convié par l'AFCAS, M. Martin a tout de suite accepté d'intégrer le groupe de travail RSE, en raison de sa composante pluri disciplinaire. Ayant été à l'origine de l'institut de l'agriculture lors du Grenelle 1, c'est dans ce sens qu'il a voulu apporter son expérience, ainsi que ses connaissances des métiers de l'amont agricole qui ont pu être profitable au groupe.

Se réjouissant de pouvoir contribuer à la mise en place de la démarche de responsabilité sociale et environnementale de l'AFCAS, car c'est ainsi que les agriculteurs de cette filière seront valorisés dans la gouvernance de leurs métiers en créant une valeur ajoutée sociétale.



M. GILBERT GOUVERNEUR – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUCRE ETHIQUE

Conformément à son engagement au sein de l'ONG SUCRE ETHIQUE, M. Gouverneur a souhaité collaborer efficacement à sa mission d'amélioration des conditions de vie des travailleurs de la filière canne à sucre. En participant, il a considéré la nécessité de développer un dialogue constructif avec les autres parties prenantes, une recherche de consensus sur les recommandations à élaborer et la proactivité pour énoncer des propositions dans la recherche de performance de la filière sucrière francophone dans le cadre d'une nouvelle économie. C'est pourquoi, M. Gouverneur a marqué un intérêt naturel sur les enjeux socio-environnementaux et écologiques du développement durable de cette filière. Participation, implication, dialogue sont les maîtres-mots qui ont résumé son approche sincère et collaborative dans cette heureuse initiative.

M. FLORENT THIBAUT – DIRECTEUR AGRICOLE TEREOS OCÉAN INDIEN

La Responsabilité Sociale et environnementale prend une importance croissante au sein de nos entreprises. Nos clients industriels comme les consommateurs finaux portent à ces sujets une attention particulière. Mettre en commun nos bonnes pratiques et réfléchir à un cadre RSE partagé dans le monde de la canne à sucre francophone m'a donc semblé particulièrement intéressant.

Ensemble, riches de la diversité de nos expériences, nous sommes en mesure de progresser collectivement et d'inventer un modèle RSE adapté à nos produits.



M. PIERRE SAMUEL GUEDJ – PRÉSIDENT D'AF- FECTIO MUTANDI, PRÉSIDENT COMMISSION RSE DU CIAN

Compte-tenu de la volonté du CIAN d'accompagner ses membres dans la prise en compte de la RSE et des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de l'expertise d'AFECTIO MUTANDI, il était naturel de m'associer à cette dynamique de progrès et de venir contribuer aux travaux du Groupe de travail.



MME. LOUISE NOIZAT – STAGIAIRE CHARGÉE DE MISSION RSE-AFCAS

Etudiante en master 2 développement et développement durable à la Sorbonne, Louise Noizat a choisi d'effectuer son stage dans le domaine de la RSE afin d'approfondir ses notions théoriques et de participer à un engagement collectif. Son intérêt pour le milieu agricole a été un facteur important à la contribution de ce groupe de travail.



IV. INTRODUCTION À LA RSE



1. DÉFINITION GÉNÉRALE

Au travers de la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable, l'émergence de la notion de responsabilité sociétale (RSE) devient aujourd'hui incontournable. Du fait d'une vision changeante en termes de conduite des affaires, d'engagements volontaires pris pour atténuer leurs impacts sur l'environnement au sens large, du fait des nouvelles contraintes réglementaires de transparence s'imposant à elles, des attentes grandissantes des parties intéressées et de la nécessaire différenciation stratégique, les entreprises se sentent de plus en plus concernées par leur responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Le **rapport Brundtland** (1987) définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » tout en conciliant trois mondes différents : économie, écologie et social.

Dans ce sens, la Responsabilité Sociétale des Entreprises RSE – *parfois élargie à toutes les organisations publiques et privées (RSO)* – est la déclinaison des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est définie par la **Commission Européenne** comme « *un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes sur une base volontaire* ». De manière à assumer cette responsabilité, les entreprises s'assurent du respect de la législation et des conventions collectives. Elles engagent, en collaboration étroite avec ses parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et des consommateurs dans leurs activités commerciales et dans leurs stratégies.

On peut considérer la RSE selon sept approches distinctes¹, correspondant à différentes tendances et à nuances culturelles.

Éthique

Cette approche consiste à appliquer ses convictions éthiques à son investissement, c'est historiquement le premier type d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Dans la plupart des cas, elle va de pair avec l'utilisation de filtres d'exclusion des entreprises ayant des activités dans des secteurs considérés comme condamnables.

Environnementale

Cette approche sélectionne les entreprises exclusivement sur la base de leur performance environnementale.

Sociale

Cette approche sélectionne les entreprises exclusivement sur la base de la qualité de leur politique sociale et du respect des droits de l'Homme.

Citoyenne

Cette approche est centrée autour de la notion de communauté (communauté locale mais aussi minorités) et est particulièrement développée aux Etats-Unis. Elle accorde par exemple une grande importance à la non-discrimination (sexuelle, raciale...) ou à la politique de mécénat.

Développement durable

Cette approche repose sur la notion de développement durable et privilégie donc les entreprises ayant de bonnes performances dans leurs trois secteurs de responsabilité: les domaines sociaux, environnementaux et économiques. Elle accorde de plus une grande importance aux conséquences à long terme des activités des entreprises et au système de management mis en place pour garantir le progrès continu et la durabilité de la stratégie.

Parties prenantes

Cette approche se concentre sur le dialogue de l'entreprise avec l'ensemble de ses parties prenantes et sur la manière dont celles-ci prennent en compte leurs attentes. Cette approche est souvent croisée avec l'approche développement durable.

Financière

Cette optique considère que la prise en compte de facteurs sociétaux dans l'évaluation de l'entreprise permet de mieux cerner la valeur réelle de l'entreprise que les analyses seulement financières et donc de constituer des portefeuilles plus rentables que les portefeuilles classiques.

^{1/} Selon l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

2. NORMES ET INCITATIONS INTERNATIONALES

Le contexte réglementaire et normatif de l'évaluation des stratégies de développement durable est actuellement en pleine mutation : sans établir une liste exhaustive, nous signalons ici les initiatives les plus communément admises.

■ Les incitations internationales

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales



La première édition date de 1976. A ce titre, ils forment les plus anciennes recommandations définissant le principe de responsabilité sociale pour les

entreprises. Les 43 gouvernements adhérents se sont engagés ainsi à encourager les entreprises opérant sur leurs territoires à respecter, partout où elles exercent leurs activités, un ensemble de principes et de normes largement reconnus qui visent à assurer de leur part un comportement responsable.

Chargés d'appuyer les entreprises dans le respect des principes, les Points de Contact Nationaux (PCN) interviennent à l'échelle mondiale lorsqu'ils sont saisis de « circonstances spécifiques » du non-respect des dits principes. Ils constituent une possibilité de médiation dans un processus volontaire d'amélioration dans la mesure où leur rôle est juridiquement non contraignant. En mai 2011, les principes révisés intègrent de nouveaux thèmes tels que : l'intégration de la chaîne des fournisseurs dans la responsabilité des entreprises et la mise en place de diligences raisonnables en vue de prévenir et de réduire les impacts négatifs générés par les activités des entreprises.

Le Pacte mondial des Nations Unies



Initiative lancée en 2000, le Pacte mondial des Nations Unies vise à inciter les entreprises à adopter une démarche socialement responsable. Basé sur 10 principes, le pacte mondial trouve ses fondements dans des textes majeurs tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le dévelop-

pement ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les dix principes sont regroupés sous quatre catégories principales :

- Droits de l'homme
- Droit du travail
- Environnement
- Lutte contre la corruption

Les adhérents (entreprises, collectivités territoriales et associations) s'engagent à progresser au travers d'actions concrètes sur ces principes. Aujourd'hui, **le pacte mondial réunit plus de 8 000 entreprises issues de 145 pays.**

Le Global Reporting Initiative (GRI)



Cette organisation indépendante a pour objectif de développer des directives globales à l'échelle internationale permettant de rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des organisations. Elle met à disposition des organisations un référentiel permettant d'évaluer la performance de leurs activités en prenant en compte des indicateurs extra financiers portant sur :

- Les impacts socioéconomiques directs et indirects
- Les impacts sur l'environnement
- Les pratiques en termes d'emploi et de travail
- Le respect des droits de l'homme
- Les relations avec la société civile
- La responsabilité liée à la qualité et à la sécurité des produits

Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail



Les normes internationales du travail sont des instruments juridiques élaborés par les mandats de l'OIT (gouvernements, employeurs et travailleurs) qui définissent les principes et les droits minimum au travail. Il s'agit soit de conventions, qui sont des traités internationaux juridiquement contraignants, soit des recommandations, qui servent de principes directeurs ayant un caractère non contraignant.

Le Conseil d'administration du BIT (Bureau International du Travail) a qualifié de « fondamentales » huit conventions qui traitent de questions considérées comme des principes et des droits fondamentaux au travail :

- Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n°87)
- Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n°98)
- Convention sur le travail forcé, 1930, (n°29)
- Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957, (n°105)
- Convention sur l'âge minimum, 1973, (n°138)
- Convention sur les pires formes du travail des enfants, 1999, (n°182)
- Convention sur l'égalité des rémunérations, 1951, (n°100)
- Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, (n°111)

Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme



Ils sont la mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter, et réparer » de l'ONU.

L'objectif principal de ces Principes est d'améliorer les normes et les pratiques concernant les entreprises et les Droits de l'Homme afin d'obtenir des résultats tangibles pour les individus et les collectivités concernées.

Les Principes Directeurs reconnaissent :

- Les obligations existantes qui incombent aux Etats de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'Homme et les libertés fondamentales.
- Le rôle dévolu aux entreprises en qualité d'organes spécialisés de la société remplissant des fonctions particulières, tenues de se conformer à toutes les lois applicables et de respecter les Droits de l'Homme.
- La nécessité que les droits et obligations s'accompagnent de voies de recours appropriées et efficaces en cas de violation.

■ Les normes internationales



Elle définit la RSE comme la responsabilité d'une entreprise - ou plus largement d'une organisation – vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur

l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Elle priorise 7 questions centrales qui sont : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.

Si l'ISO 26000 est une norme, elle ne fait pas l'objet d'une certification.



Créée en 2008, la BONSUCRO, ancienne Better Sugar Cane Initiative est une organisation privée, non gouvernementale et à but non lucratif. Elle regroupe des parties prenantes du secteur sucrier (producteurs, distributeurs, traders...) et doit s'assurer que la canne à sucre est produite et transformée selon des techniques durables et responsables, avec le souci de réduire ses effets indésirables sur l'environnement et la société.

BONSUCRO compte aujourd'hui 439 membres internationaux issus de 32 pays représentant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière. La majorité de ses membres se situant dans les zones Amérique du sud (Brésil) et Asie (Inde). A l'échelle planétaire, 2,47% du sucre produit fait l'objet d'une certification BONSUCRO.

Elle est aussi une norme qui s'applique à la canne à sucre, au sucre et à ses produits dérivés (énergie, biocarburants).

C'est la seule norme qui fournit une certification à la fois sur le sucre et sur l'éthanol.

3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE FRANÇAIS ET FRANCOPHONE

A. LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE FRANÇAIS

Le contexte réglementaire français s'est considérablement modifié au cours des quinze dernières années.

■ La loi NRE

Le 15 mai 2001, la loi sur les nouvelles régulations économiques - dite loi NRE - fixe dans son article 116 l'obligation pour les sociétés françaises, cotées sur un marché réglementé, de rendre compte dans leur rapport annuel de leur gestion sociale et environnementale au travers de leur activité. Le décret n°2002-221 du 20 février 2002 met en application l'article L.225-102-1 du code du commerce et modifie le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Ainsi, les entreprises cotées doivent dorénavant fournir une trentaine d'informations précises relatives aux sujets entrants dans le cadre de la RSE. Toutefois, il faut préciser que la loi NRE reste une « loi cadre » ne fixant pas de sanctions particulières en cas de non-respect des orientations fixées dans le décret.

■ Le Grenelle Environnement

Fin 2007, un ensemble de rencontres se sont tenues visant à prendre des décisions sur le long terme en matière d'environnement et de développement durable. Sous l'initiative du Président de la République et sous la conduite du Ministère de l'Ecologie, alors dirigé par Jean Louis Borloo, le Grenelle Environnement a réuni cinq collèges répartis dans six groupes thématiques. Les groupes se sont réunis à plusieurs reprises de manière à élaborer des propositions d'action soumises par la suite à l'appréciation du public par le biais de réunions locales et de consultations sur internet avant d'aboutir sur la table ronde du Grenelle tenue les 24 et 25 octobre 2007. Les travaux des cinq collèges ont permis de valider 268 engagements portés par le Président de la République. Fin 2007, pas moins de 34 comités opérationnels ont été créés avec pour mission de proposer des actions concrètes pour mettre en œuvre les engagements. La mise en œuvre législative s'est opérée par la promulgation de deux lois :

- la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.
- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Cette seconde loi, dite de Grenelle II, complète, applique et territorialise la première Loi du 3 août 2009 qui était avant tout une loi programmatique.

■ La loi Grenelle II et son article 225

Le décret relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale a été publié au Journal Officiel du 26 avril 2012, en application de l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi Grenelle II).

Le décret prolonge le dispositif mis en exergue par la loi NRE en étendant d'une part le dispositif à toutes les entreprises hors PME et d'autre part en structurant davantage le rapportage social, sociétal et environnemental des entreprises concernées. Ses innovations sont majeures dans le sens où :

- Les entreprises doivent communiquer sur 42 sujets distincts divisés en trois thèmes : social (emploi, relations de travail, santé et sécurité, ...) l'environnement (pollution et gestion des déchets, consommation d'énergie, ...) et l'engagement en faveur du développement durable (impacts sociaux, relations avec les parties prenantes, respect des droits de l'Homme, ...).
- Les entreprises sont soumises à l'approche du « comply or explain »
- Le rapport doit porter sur la société et ses filiales
- Le rapport fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

B. LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EN ZONES FRANCOPHONES

En Afrique francophone, les gouvernements disposent pour la plupart de documents stratégiques de réduction de la pauvreté et pour certains de stratégies nationales de développement durables ou d'outils stratégiques équivalents. Le développement durable en tant que tel y est vu sous l'angle du respect de l'environnement, de la biodiversité, de la gestion des ressources naturelles, des déchets et des pollutions.

Si on observe une volonté d'uniformisation des systèmes juridiques et comptables² en Afrique francophone en matière de droit des affaires, force est de constater que ces textes ne prévoient pas de contrainte particulière concernant l'intégration de considérations d'ordre social ou environnemental dans les rapports ou dans la comptabilité. En revanche, la plupart des législations nationales exigent la conduite d'étude d'impact environnemental et social pour l'exécution des grands projets.

Le cadre juridique peu exigeant, à l'heure actuelle, peut néanmoins être étoffé par l'ensemble des engagements internationaux pris par les Etats. Par extension, les entreprises sont tenues de ne pas entreprendre d'activités contraires à l'esprit de ces conventions.

^{2/} Actes uniformes de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

On notera cependant que la RSE est en train de devenir un sujet de plus en plus central et (re)connu en Afrique francophone. La société civile, les organisations non gouvernementales ainsi que les organisations patronales s'organisent sur le sujet. On assiste à l'émergence de réseaux dédiés (Initiative RSE Sénégal, Réseau Kilimandjaro, Institut Afrique RSE) et à l'instar du Maroc, la création de labels dédiés (Label CGEM pour la RSE depuis 2006), la publication de chartes, le développement de stratégies spécifiques aux entreprises investies dans des démarches de responsabilité sociétale.

Le Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN) mène depuis 2012 une réflexion de fond sur la RSE au travers notamment de commissions thématiques dédiées, de rencontre avec des parties prenantes externes, la publication d'ouvrages et de chartes pour le développement durable et la prévention de la corruption.

A l'Ile Maurice, il existe un dispositif réglementaire³ exigeant des entreprises de consacrer 2% de leur profit annuel dans des actions liées au développement communautaire.

Le tableau ci-après fait mention des dispositifs nationaux en vigueur dans la zone francophone concernée par l'étude de l'AFCAS.

Burkina Faso Cameroun

Centrafrique Côte d'Ivoire Gabon

Ile Maurice Madagascar

Mali Maroc

DOM4 RDC

Sénégal Tchad

- Politique Nationale du Développement Durable -2013
- Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité (SPANB) - 2000
- Rapport national du Cameroun, sur l'environnement et le développement durable – 2001
- Rapport national sur le développement durable - 2012
- Loi d'orientation sur le développement durable
- Loi d'orientation relative au développement durable
- Plan stratégique Gabon émergent – 2012
- Finance Act du 22 mai 2009
- Plan national de Développement - 2015
- Rapport national sur le développement durable - 2012
- 4^{ème} rapport National des indicateurs du développement durable - 2014
- Voir le contexte réglementaire français
- Rapport national sur le développement en RDC
- Rapport national sur le développement durable - 2008
- Plan d'Action du Programme Pays – 2012/2015

4. BONSUCRO

Créée en 2008, la BONSUCRO, ancienne Better Sugar Cane Initiative est une organisation privée, non gouvernementale et à but non lucratif.

Elle regroupe des parties prenantes du secteur sucrier (producteurs, distributeurs, traders...) et doit s'assurer que la canne à sucre est produite et transformée selon des techniques durables et responsables, avec le souci de réduire ses effets indésirables sur l'environnement et la société.

Pour être membre de BONSUCRO il faut être une des entités suivantes du secteur :

- Des sucreries et distilleries
- Des planteurs
- Des détaillants et négociants
- Des investisseurs
- Des acheteurs de sucre ou de produits dérivés du sucre
- Des ONG engagées dans la production de sucre « durable et responsable »

BONSUCRO compte aujourd'hui 439 membres internationaux issus de 32 pays représentant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière. La majorité de ses membres se situant dans les zones Amérique du sud (Brésil) et Asie (Inde).

BONSUCRO est aussi une norme qui s'applique à la canne à sucre, au sucre et à ses produits dérivés (énergie, biocarburants). C'est la seule norme qui fournit une certification à la fois sur le sucre et sur l'éthanol.

Afin d'obtenir la certification, la sucrerie ainsi que sa production doit d'abord devenir membre de BONSUCRO.

La norme est basée sur six principes :

1. La conformité vis-à-vis des législations nationales et internationales
2. Le respect des droits humains et du travail
3. Le management tourné vers une production et transformation durable et pérenne
4. La gestion active des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes
5. L'amélioration continue des secteurs clés de l'activité
6. L'obligation additionnelle relative aux agro-carburants conformément aux directives sur les énergies renouvelables et sur la qualité des carburants.

Pour chacun de ces thèmes, des principes, critères et indicateurs (principalement quantitatifs) ont été identifiés (ex : mesure de la consommation d'eau, d'énergie et de rejets de gaz à effet de serre, âge minimum des travailleurs, pourcentage des fournisseurs respectant les droits de l'Homme...) qui permettent de réaliser un audit de l'entreprise candidate.

Ces indicateurs sont utilisés :

- Pour certifier les producteurs et transformateurs de canne à sucre
- Pour aider les entreprises liées aux secteurs du sucre et de l'éthanol à obtenir des intrants produits dans des conditions durables et responsables
- Pour guider le secteur financier qui souhaite réaliser des investissements plus durables

Pour qu'une production soit déclarée conforme à la norme BONSUCRO elle doit :

- Satisfaire au moins 80% des indicateurs relatifs aux 6 (le cas échéant) thèmes majeurs de BONSUCRO
- Satisfaire à 100% les indicateurs liés aux thèmes précis mentionnés ci-dessous :
 - Respect des lois en vigueur nationales et internationales, conventions...
 - Respect des réglementations concernant le travail des enfants, le travail forcé, l'interdiction de discrimination, la liberté d'association et le droit d'être assujéti à une convention collective
 - Versement du salaire minimum national aux employés et travailleurs (incluant les saisonniers temporaires)
 - Mesure et prise en compte des impacts de l'entreprise sur la biodiversité et les écosystèmes environnants
 - En ce qui concerne les projets Greenfield, réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social basée sur des processus de consultation et de participation transparente.

Quarante-sept sucreries sont certifiées BONSUCRO (quarante au Brésil, cinq en Australie, une en Inde et une au Honduras).

En Janvier 2015 :

- Près de 970 500 hectares de cannes à sucre étaient certifiés, soit 4.08% de la superficie mondiale sous canne.
- Plus de 59 millions de tonnes de cannes ont été certifiées, soit 3.55% de la production mondiale
- 3.86 millions de tonnes de sucre et 2.64 millions de m³ d'éthanol ont été certifiés (au Brésil, en Australie en Inde et au Honduras).

V. ETUDE COMPARATIVE



1. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Le Groupe de Travail RSE de l'AFCAS, a réalisé un benchmark des filières de l'agro-industrie dans le domaine de la RSE afin de connaître leur positionnement.

L'étude inclut l'ensemble des informations pertinentes sur les entreprises concernées dont notamment :

- Engagement visible pour la RSE
- Existence d'une charte/ politique dédiée
- Actions réalisées au niveau social, sociétal et environnement
- Existence d'un rapport RSE/ développement durable

L'objectif final de ce travail était de positionner la filière canne à sucre dans le cadre d'une RSE spécifique vis-à-vis des autres filières.

2. LES ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX

Les filières de l'agro-industrie connaissent des engagements communs qui sont les suivants :

- **SOCIAL** : former les employés, assurer leur santé et leur sécurité, promouvoir la diversité.
- **SOCIÉTAL** : développer économiquement et socialement les communautés locales (fondations, partenariats...), dialoguer avec les parties prenantes.
- **ENVIRONNEMENT** : préserver l'eau, appliquer une agriculture raisonnée, respecter la biodiversité, économiser l'énergie, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, préserver les sols, réduire la production de déchets, lutter contre le changement climatique.

3. ANALYSE

Lors de la réalisation de ce benchmark, sept filières de l'agro-industrie ont été étudiées : la filière du cacao, la filière du café, la filière de la banane, la filière de l'huile de palme, la filière du lait, la filière du maïs et enfin la filière du sucre. Après l'étude comparative de ces filières, des tendances sont ressorties.



Les filières du café et du cacao connaissent une démarche RSE spécifique. Ces produits de consommation directe sont très souvent certifiés Rainforest Alliance, UTZ ou encore Fair Trade- Max Havelaar. Ces certifications œuvrent en particulier pour l'agriculture durable et pour assurer des moyens de subsistance durables aux populations locales (prix premium).



La filière huile de palme connaît une démarche spécifique avec la mise en place de l'initiative RSPO, Round Table for Sustainable Palm Oil. Celle-ci assure la promotion du développement et l'utilisation d'huile de palme durable, par le biais de la chaîne d'approvisionnement et le dialogue entre ses parties prenantes.

Il est à noter toutefois que cet engagement est peu contraignant puisqu'il se base sur les progrès effectués par les entreprises et non sur des données chiffrées.

Enfin, les filières de la banane, du lait et du maïs montrent très peu de transparence en ce qui concerne leurs démarches et leurs engagements RSE. De ce fait, il est difficile d'établir des résultats concrets et pertinents pour ces filières.

La filière du sucre, quant à elle, présente une démarche RSE spécifique avec la norme BONSUCRO qui permet de regrouper les parties prenantes du secteur sucrier et de promouvoir des techniques durables et responsables dans la production et la transformation du sucre. Cette norme qui fait l'objet d'une certification s'étend à tout le secteur sucrier mais nous avons pu remarquer que les membres principaux étaient situés au Brésil et en Inde.

4. BILAN

Nous retiendrons que la prise de position est importante dans la filière du cacao et du café avec de nombreux engagements et certifications. La filière huile de palme connaît un positionnement propre avec une certification dont les contraintes restent relatives. La filière sucre est quant à elle engagée dans le domaine de la RSE avec la certification BONSUCRO. Cette dernière n'est en revanche que peu développée dans l'espace francophone. Toutefois il y a peu de cohésion générale de la filière même si chaque groupe étudié a pris individuellement des engagements.

Nous retiendrons enfin l'existence d'une distinction entre les engagements des produits de consommation directe (cacao, café) et les engagements des produits de consommation indirecte. En effet, les produits de consommation directe font souvent l'objet d'une démarche spécifique plus engagée, liée à n'en point douter à l'intérêt des parties directement intéressées, tels que les consommateurs finaux.

VI. QUESTIONNAIRE

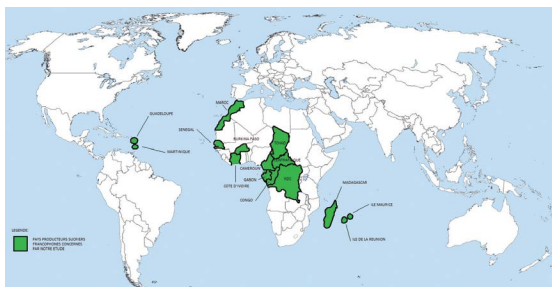


1. DÉROULEMENT

Sur la base des notions contenues dans l'ISO 26 000 et dans le référentiel du GRI, un questionnaire a été réalisé par le Groupe de Travail, puis mis en ligne via *Lime Survey*. L'objectif de ce questionnaire était de comprendre le niveau d'implication, d'étudier les démarches réalisées, de relever les bonnes pratiques et d'identifier les enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance propres aux entreprises participantes.

2. CIBLES

Tous les producteurs sucriers francophones ont été contactés, soit 19 entreprises distinctes. 17 entreprises ont effectivement participé à l'état des lieux.



	Pays / Département	Groupe	Entreprise
AFRIQUE	BURKINA FASO		SN SOSUCO
	SENEGAL	MIMRAN	CSS
	MAROC	COSUMAR	SURAC
	COTE D'IVOIRE	SIFCA	SUCRIVOIRE
		SOMDIAA	SUCAF CI
	GABON	SOMDIAA	SUCAF GABON
	CENTRAFRIQUE	SOMDIAA	SUCAF RCA
	TCHAD	SOMDIAA	CST
	CAMEROUN	SOMDIAA	SOSUCAM
	CONGO (BZV)	SOMDIAA	SARIS CONGO
	MALI	SUKALA	SUKALA
DOM	GUADELOUPE	CRISTAL UNION	GARDEL
OCEAN INDIEN	ILE MAURICE	TERRA	TERRA
		ALTEO	ALTEO
		OMNICANE	OMNICANE
		MEDINE	MEDINE
	LA REUNION	TEREOS	LE GOL / BOIS ROUGE

3. CONTENU

Le questionnaire s'est constitué de quatre parties principales.

1. Identification de la structure répondante (effectif, pilotage de la RSE, effectif dédié, rattachement fonctionnel).
2. Questions quantitatives (56) et qualitatives (10), soit 66 questions
3. Les raisons de l'engagement pour le développement durable ou la RSE.
4. La définition donnée par chaque entreprise à la notion de RSE,

Domaine	Notions	Questions quantitatives	Questions qualitatives
SOCIAL	Respect des lois, des DH, santé et sécurité, négociation collective, capital humain...	14	3
SOCIÉTAL	Développement territorial, gestion des plaintes, dialogue parties prenantes...	12	3
ENVIRONNEMENT	Conformité, réduction des pollutions, gestion des déchets, sensibilisation...	16	3
GOUVERNANCE	Valeurs, engagements et communication RSE...	14	1

4. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIE

Le questionnaire a été adressé à un interlocuteur par entreprise après un choix réalisé en interne. Dans la plupart des cas, le questionnaire a été confié à la personne en charge des questions de responsabilité sociétale ou à défaut en charge de l'environnement ou de la démarche qualité.

A la suite des réponses obtenues, l'AFCAS a **analysé** les réponses et a préparé une liste de questions supplémentaires afin d'**échanger plus en avant** avec les participants.

Une fois l'enquête effectuée, l'AFCAS a procédé à un traitement puis à une **consolidation** des données afin de mettre en exergue les similarités et particularités relevées.

Cette phase a permis de **faire le bilan** à savoir de déceler des actions remarquables (« bonnes pratiques »), d'identifier les attentes, ainsi que les priorités des différentes entreprises participantes sur les axes du social, du sociétal, de l'environnement et de la gouvernance.

Les réponses quantitatives et qualitatives ont permis de mettre en lumière les tendances générales et ont servi de base au positionnement de l'AFCAS en termes de responsabilité sociétale pour la filière canne à sucre francophone.

5. RÉSULTATS

Les tableaux ci-après retracent l'ensemble des questions, ainsi que les réponses qui ont été communiquées. Les répondants étaient appelés à affirmer leur niveau d'accord vis-à-vis des affirmations proposées.

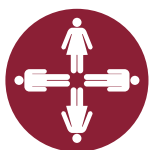
Légende : **+++** Tout à fait d'accord **++** Plutôt d'accord **+** Plutôt pas d'accord **-** Plutôt pas d'accord **--** Pas du tout d'accord **N/A** Non applicable

À l'issue des tableaux, le socle commun aux producteurs sucriers pour chaque axe est présenté.

SOCIAL					
Diriez-vous que votre entreprise ...	++	+	-	--	N/A
	Réponses en %				
est en conformité avec le code du travail du pays dans lequel elle opère	84	16			
respecte les droits fondamentaux au travail (négociation collective, élimination du travail des enfants, forcé ou obligatoire)	89	11			
s'assure de l'élimination des discriminations en termes d'emploi et de profession	79	16	5		
a développé des règles internes formelles régissant les relations et les conditions de travail, dispose d'une charte sociale	79	21			
assure des conditions de travail justes et appropriées, garantit une protection sociale convenable (prévoyance, retraite)	89	11			
favorise et conduit le dialogue social avec ses collaborateurs et l'ensemble des parties prenantes concernées par son activité	79	21			
dispose de procédures de gestion de requêtes et de plaintes internes connues, respectées et mises en œuvre	47	32	21		
prend les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité au travail (EPI, identification des risques, ergonomie...)	60	40			
développe son capital humain en assurant le développement des compétences de ses effectifs	45	45	10		
assure l'évaluation de l'ensemble de ses collaborateurs, selon des procédures spécifiques	50	35	15		
a identifié les risques liés au non-respect des droits humains en interne et sur l'ensemble de sa chaîne de valeur	25	55	10		10
dispose de procédures dédiées à la gestion des risques qu'elle pourrait rencontrer vis-à-vis des droits de l'homme	10	65	20		10
prévient la discrimination, notamment vis-à-vis des groupes vulnérables dans ses relations avec les collaborateurs	5	40	50		5
respecte les droits économiques, sociaux et culturels (éducation, liberté d'association, religion, liberté d'expression...)	90	10			

SOCIAL	
Quelles actions remarquables avez-vous mis en place ?	%
Services médicaux/ centre de santé	83
Prêts et soutien à la scolarité	61
Assurance/mutuelle santé	22
Formation du personnel	17
Quelles sont vos attentes ?	
Améliorer le dialogue social	28
Améliorer la santé et la sécurité au travail	28
Améliorer les conditions de travail	17
D'après vous quelles sont les priorités de la filière canne ?	
Améliorer les conditions de travail	28
Participer à la croissance de l'emploi	28
Améliorer les conditions de vie	22
Assurer la santé et la sécurité au travail	22
Aider au développement local	17

■ Au niveau social, une base solide, commune à tous les producteurs, a été identifiée :



- Les entreprises respectent les droits économiques, sociaux et culturels
- Les entreprises respectent les droits fondamentaux au travail
- Les entreprises assurent des conditions de travail justes et appropriées
- Les entreprises favorisent et conduisent le dialogue social

ENVIRONNEMENT					
Estimez-vous que votre entreprise ...	Réponses en %				
	++	+	-	--	N/A
est en conformité avec la réglementation environnementale des pays où elle opère	30	45	25		
est inscrite dans une démarche de certification / normative en termes d'environnement	25	35	35		5
applique le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement	30	40	20	5	5
développe des technologies respectueuses de l'environnement?	50	45	5		
a identifié et prend des mesures de réduction / prévention des pollutions engendrées par son activité?	45	30	25		
connait et suit les volumes de ressources naturelles qu'elle consomme (eau, énergie, matières premières)	55	25	20		
vise une meilleure efficacité de la consommation de ses ressources	65	25	10		
a identifié les impacts de ses activités sur le changement climatique	20	35	30	10	5
prend des mesures pour réduire son impact sur le changement climatique	15	40	30	10	5
met en œuvre des actions visant le maintien, la préservation ou le développement de la biodiversité	20	40	25	5	10
dispose de personnes dédiées à la mise en œuvre et au suivi des actions environnementales	50	25	15	5	5
réalise des formations et sensibilisations de ses collaborateurs sur les questions environnementales	35	35	25		5

ENVIRONNEMENT	
Quelles actions remarquables avez-vous mis en place ?	%
Tri des déchets/ compostage	61
Revalorisation des sous-produits de la canne	33
Baisse de la pollution des effluents usines	28
Reboisement	22
Diminution de la consommation d'énergie	22
STEP	22
Déshuileur	22
Sensibilisation environnementale	17
Quelles sont vos attentes ?	
Réduire les pollutions	17
Système de management de l'énergie	17
Evaluer et communiquer les progrès accomplis	17
D'après vous quelles sont les priorités de la filière canne ?	
Rationaliser les engrais chimiques	44
Traiter les eaux usées	33
Gérer les déchets	28
Augmenter la capacité d'absorption des GES	22
Réduire les rejets atmosphériques	17
Valoriser les sous-produits	11

Au niveau environnemental, une base solide, commune à tous les producteurs, a été identifiée :



- Les entreprises visent une meilleure efficacité de la consommation de leurs ressources
- Les entreprises développent des technologies respectueuses de l'environnement
- Les entreprises identifient et prennent des mesures de réduction – prévention des pollutions engendrées par leurs activités

SOCIÉTAL (SOCIAL EXTERNE)

Pensez-vous que votre entreprise...	Réponses en %				
	++	+	-	-	N/A
prend en compte les spécificités et contextes des territoires dans lesquels elle opère	80	10	5		5
connait toutes ses parties prenantes et a identifié les attentes spécifiques à chacune d'elle vis-à-vis de son activité	40	50	5		5
a mis en place une organisation spécifique pour assurer le dialogue avec ses parties prenantes externes	32	47	16		5
soutient l'éducation des populations riveraines à son implantation territoriale	50	30	10		10
respecte les cultures et traditions locales et participe à leur préservation	50	40			10
implique dans le développement de l'employabilité locale et intègre dans ses effectifs des collaborateurs recrutés localement	60	35	5		
contribue au développement économique de son territoire d'implantation (investissements locaux, impôts, infrastructures)	75	20	5		
prend des mesures pour réduire les impacts néfastes de son activité sur la santé et la sécurité des habitants	35	45	15		5
communique régulièrement et de manière transparente vis-à-vis des populations vivant en périphérie de ses implantations	35	50	5		10
soutient des initiatives de développement local (activités socioéconomiques, culturelles, sanitaires, mécénat)	63	32			5
dispose de pratiques commerciales loyales et fournit des informations claires aux consommateurs	42	42	11		5
fait la promotion des principes de consommation durable auprès de ses clients	11	47	21	5	16
a mis en œuvre des procédures pour le traitement de toutes demandes des clients et consommateurs (réclamation,	79	11	5		5
préserve la vie privée et le principe de confidentialité vis-à-vis de ses clients, fournisseurs et consommateurs	63	32			5
sensibilise des consommateurs, clients et fournisseurs aux enjeux du développement durable en lien avec ses activités et	5	63	27		5
prend en considération l'engagement développement durable de ses partenaires d'affaires	27	42	16		5

SOCIÉTAL (SOCIAL EXTERNE)	
Quelles actions remarquables avez-vous mis en place?	%
Accompagnement de projets locaux/ développement	61
Soutien à l'éducation	22
Recrutement local	17
Communication avec les populations riveraines	22
Quelles sont vos attentes ?	
Communiquer avec les parties prenantes externes afin de rehausser leur perception	33
Continuer le développement économique et social local	22
D'après vous quelles sont les priorités de la filière canne ?	
Le renforcement du développement local	22
Prendre en compte les populations riveraines	11
Améliorer les conditions de vie des populations riveraines	11
Améliorer les relations avec les communautés	11

■ **Au niveau sociétal, une base solide, commune à tous les producteurs, a été identifiée :**



- Les entreprises contribuent au développement économique de leur territoire d'implantation
- Les entreprises s'impliquent dans le développement de l'employabilité locale et intègrent dans leurs effectifs des collaborateurs recrutés localement
- Les entreprises soutiennent des initiatives de développement local
- Les entreprises soutiennent l'éducation des populations vivant en périphérie de leurs implantations agro-industrielles

GOUVERNANCE					
Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?	Réponses en %				
	++	+	-	--	N/A
Les valeurs de votre entreprise sont claires et définies, connues par l'ensemble des collaborateurs	35	45	15	5	
Les valeurs de votre entreprise sont cohérentes avec les principes de RSE	50	40	10		
Votre entreprise dispose d'une politique / orientation claire sur la RSE	65	10	25		
Votre entreprise dispose d'objectifs RSE déclinés en plans d'action et de budgets spécifiques	20	45	25	10	
Ce dispositif a fait l'objet d'une communication / formation en interne	20	50	20	10	
Les collaborateurs de votre entreprise sont pleinement associés à la démarche RSE, la démarche fait l'objet d'une	20	30	40	10	
Des indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et économiques sont suivis régulièrement pour évaluer les	21	27	42	5	5
L'avancement de la démarche est l'objet de réunions régulières au sein de l'entreprise	15	25	40	15	5
L'entreprise dispose d'un mécanisme de suivi des actions RSE, d'un reporting dédié	25	30	30	10	5
L'entreprise a réalisé la cartographie de ses parties prenantes	30	25	35	5	5
Les attentes des parties prenantes sont prises en compte dans les décisions de l'entreprise	25	45	30		
L'entreprise communique sur ses activités RSE vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes (internes/externes)	15	35	35	10	5
L'entreprise dispose d'un code de conduite des affaires, relatif notamment à la lutte contre la corruption, l'extorsion de fonds et les pots de vin	40	15	25	10	10
Quelles sont vos attentes ?					%
Renforcer la communication pour faire appréhender la démarche RSE pour tous					11
Appliquer le code de conduite de l'entreprise					11

6. VALORISATION DES BONNES PRATIQUES

L'état des lieux a permis de mettre en exergue de nombreuses bonnes pratiques au titre des axes social, environnemental et sociétal.

Chaque entreprise participante à l'état des lieux a accepté de nous communiquer un certain nombre d'informations relatives aux objectifs, à la description, aux bénéficiaires et aux impacts de ces actions concrètes.



LES FONDATIONS DU GROUPE SONDIAA

La Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SONDIAA) est un acteur majeur de l'industrie agro-alimentaire en Afrique. Le Groupe SONDIAA produit et commercialise, en Afrique et pour l'Afrique, essentiellement du sucre et de la farine, mais aussi des œufs et de l'alimentation animale. Une Fondation existe auprès de chaque filiale du Groupe et travaille en périphérie de chacune de ses implantations.



LES OBJECTIFS

- Contribuer au développement local,
- Réduire les inégalités locales,
- Promouvoir les activités génératrices de revenus,
- Structurer, former et appuyer les initiatives de développement



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Les Fondations du Groupe SONDIAA sont un réseau associatif africain. Elles s'appuient sur un Comité d'Orientation, des Comités de Sélection des Projets composé de collaborateurs des entreprises dont l'engagement est bénévole et sur l'Assemblée Générale des membres. Sur le terrain, les Fondations sont animées par des Opérationnels Terrain, en charge de faire le lien avec le tissu associatif local, le structurer, le former, de manière à identifier des projets d'appui souhaités par les communautés locales. Les Fondations proposent la mise en œuvre de projets participatifs à

l'échelle communautaire ou générateurs de revenus à l'échelle d'un groupe ou d'une association. Les Fondations agissent dans les domaines de l'agriculture, de la transformation, de la santé, de l'éducation et de la promotion des actions culturelles.

Les Fondations s'attachent à travailler en synergie avec l'entreprise d'attache, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et tout autre partenaire de manière à assurer pertinence et durabilité dans les projets qu'elles appuient.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les populations locales vivant en périphérie des implantations agro industrielles ou dans les quartiers urbains identifiés.

Les groupes et associations, les comités de développement, les coopératives, les villages ou quartiers.



LES IMPACTS

L'appui concret à des initiatives de développement portées par les communautés répondant à un besoin exprimé localement

En 2015, 39 projets ont été financés dont 16 sur l'agriculture et la transformation agro-alimentaire, 10 sur la santé (eau, hygiène et assainissement), 8 sur l'éducation / alphabétisation, 3 sur le désenclavement et l'accès au marché et 2 sur la promotion culturelle. Pour plus d'informations : www.fondations-sondiaa.com



CONSENTEMENT LIBRE INFORMÉ PRÉALABLE (CLIP)



La SOSUCAM a été créée en 1964 et cultive 23 460 ha de plantations de cannes à sucre situées, sur deux sites sucriers, celui de M'Bandjock et celui de N'Koteng.



Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne : • 1 282 216 T

Production de sucre lors de la dernière campagne : • 124 012 T



LES OBJECTIFS

Prendre en compte les communautés locales ainsi que leurs intérêts socioculturels et économiques.

Obtenir le Consentement Libre Informé Préalable (CLIP) des communautés locales riveraines aux nou-

velles terres avant leur mise sous cannes. Le but ultime étant de préserver le climat social tout au long de l'exploitation et d'assurer une franche collaboration entre l'entreprise et ces communautés.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Elle se fait en plusieurs étapes :

- Présentation du projet aux communautés riveraines lors d'une réunion d'information et de dialogue;
- Recueil des doléances/préoccupations/attentes de ces communautés en rapport avec le projet;
- Cartographie sociale participative de terroirs villageois en vue d'identifier, de délimiter, de matérialiser et de protéger les sites à valeur socioculturelle pour les communautés dans la zone du projet;

- Négociation et Etablissement d'un protocole d'entente reprenant les réponses aux doléances/attentes formulées par les communautés (cette étape peut nécessiter plusieurs rencontres);
- Lancement du projet en même temps que la mise en œuvre progressive du protocole d'entente.

LES BÉNÉFICIAIRES

Tous les acteurs de ce processus en sont bénéficiaires.

LES IMPACTS

Les relations entre l'entreprise et les communautés locales sont encadrées tout au long de l'exploitation par le protocole d'entente paraphé par les deux parties.

La mise en œuvre des accords obtenus contribue à une plus grande ad-

hésion des communautés au projet SOSUCAM et à une appropriation de celui-ci par ces parties prenantes.

Le climat social est serein et la collaboration est franche.



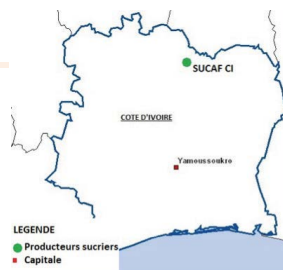
SOCIÉTAL



DIALOGUE PARTIES PRENANTES

La SUCAF CI a été créée en 1997 à la suite du programme de restructuration et de privatisation du secteur sucrier ivoirien. Elle fait partie du groupe SOMDIAA depuis 2010.

SUCAF CI compte deux sucreries qui se situent à Ferkessédougou dans le Nord de la CI, à proximité des frontières du Burkina Faso et du Mali.



Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne :

• 1 034 148 T

Production de sucre lors de la dernière campagne :

• 105 310 T

OBJECTIFS

Au travers de la mise en place d'une communication transparente et structurée vis-à-vis de ses parties prenantes externes et conformément aux engagements pris dans sa Politique de Développement Durable, la

Direction Générale de la SUCAF CI a mis en place un dialogue trimestriel avec les autorités administratives et traditionnelles de chaque circonscription administrative sur laquelle SUCAF CI est implantée.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Dans l'optique de la mise en place d'un dialogue de qualité avec ses parties prenantes externes, notamment les populations riveraines, la SUCAF-CI a initié des rencontres périodiques trimestrielles avec les chefs des villages riverains ainsi qu'avec les autorités administratives locales pour échanger tant sur la vie de l'entreprise que sur les besoins et préoccupations des populations riveraines.

Les rencontres ont lieu sur chacun des deux sites sucriers et regroupent les chefs de villages rattachés au site en présence du préfet du département et du sous-préfet de la circonscription.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les populations (pour les actions de développement) ; la SUCAF-CI (pour l'amélioration du dialogue avec ses PPE)

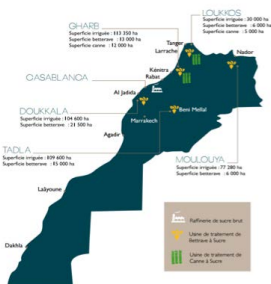
LES IMPACTS

Pour l'entreprise : amélioration de la cohésion sociale sur le site par une écoute vis-à-vis des populations riveraines

Pour les PPE : rencontre avec les instances dirigeantes de l'entreprise, canal favorisant le dialogue et l'expression de leurs préoccupations

Pour tous : Une communication structurée et encadrée





BAROMETRE SOCIAL



Créée en 1929, COSUMAR n'a cessé de croître et de se développer pour devenir un leader de la filière sucrière au Maroc. Le Groupe assure la production, le conditionnement et la commercialisation du sucre sous plusieurs formes.

COSUMAR, unique opérateur sucrier marocain, est présent dans le Royaume à travers quatre filiales sur 5 périmètres.

Le Groupe COSUMAR, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, et de la recherche de l'excellence, s'est engagé depuis 2004 dans une démarche récurrente d'écoute interne auprès de ses collaborateurs, par la mise en place d'un Baromètre Social au sein de toutes ses filiales.

Composantes du Baromètre :

- Le climat interne du travail et son environnement ;
- l'encadrement ;
- la carrière et la rétribution ;
- l'information et la communication ;
- la perception de l'entreprise

LES OBJECTIFS

Donner l'opportunité à l'ensemble de ses collaborateurs (cadres et agents de maîtrise), de s'exprimer librement et en toute transparence sur les thèmes relatifs au climat interne du travail afin de :

- Disposer d'indicateurs précis et actualisés sur les composantes clés de leurs motivations;

- Mesurer l'évolution des perceptions par rapport aux actions engagées ;
- Adapter les plans d'action existants et dégager de nouveaux axes de progrès pour répondre aux attentes exprimées.



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Tous les deux ans, **COSUMAR** fait appel à un cabinet externe pour la réalisation d'une enquête auprès des collaborateurs concernés dans l'ensemble des sites. Le questionnaire, élaboré et diffusé est renseigné de manière anonyme avant d'être déposé dans des urnes, dans chacun des sites industriels.

Le cabinet recueille ces questionnaires et prépare un

rapport d'analyse détaillé qu'il restitue à COSUMAR. Sur la base de ce rapport, une synthèse des résultats et recommandations est présentée au Management du Groupe et aux collaborateurs de chaque site. Les Directeurs des différents sites définissent avec leurs équipes, un plan d'action à mettre en œuvre selon les axes de progrès mis en évidence.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les collaborateurs cadres et agents de maîtrise du Groupe COSUMAR.

LES IMPACTS

Le Baromètre Social permet, sans parti pris, d'aborder sereinement et en toute transparence des problématiques touchant au quotidien et au vécu des cadres et agents de maîtrise, sans crainte pour ces derniers de jugement ou de sanction. C'est en quantifiant la réalité des perceptions internes sur des sujets tels que le bien-être, le management, l'information interne, que des pistes sont proposées

pour l'amélioration des conditions de travail, des rapports entre le personnel et pour la prévention des risques sociaux. Le Baromètre Social permet à la fois d'identifier et de valoriser les points de force de COSUMAR, mais également de définir les axes de progrès et les actions à mettre en œuvre pour la satisfaction des collaborateurs du Groupe.



SOCIAL – PARTICIPATION INTÉGRÉE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

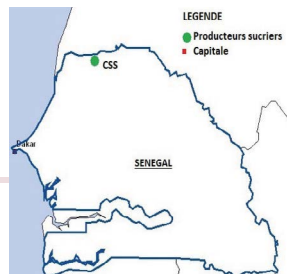


APPUI A LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE

La compagnie Sucrière Sénégalaise s'étend sur 10 000 ha. Elle a été créée au début des années 1970, et appartient au groupe Mimran. Elle est située aux portes du désert, au nord du Sénégal, à Richard-Toll.

Le casier historique qui s'est développé sur des terres salées, et a nécessité des aménagements importants. L'irrigation est à 70% gravitaire sur des parcelles planées au laser. La présence d'une nappe salée a nécessité l'installation d'un important réseau de drains enterrés.

Le projet agricole, KT150 permettra d'atteindre l'autosuffisance en sucre du Sénégal en 2017. Les extensions en surface cultivée ont été réalisées essentiellement sur des sols 100% sableux. Sur ces 30% de la surface totale, le choix de l'irrigation s'est porté sur le goutte-à-goutte pour économiser l'eau tout en recherchant des rendements élevés.



Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne :

- 1 212 474 tc sur 9009 ha
- 135 tc/ha
- 15,11 ts/ha

Production de sucre lors de la dernière campagne :

- 136 095 ts
- Rdt usine 11,23

LES OBJECTIFS

Avec ses 6 500 travailleurs, la CSS se positionne comme le premier employeur privé du Sénégal. Dans un contexte de partenariat axé sur le développement durable, la CSS accompagne l'Etat dans sa politique d'autosuffisance alimentaire. Depuis sa création, la CSS facilite de manière régulière l'accès

à l'eau aux populations riveraines des plantations. Compte tenu de l'importance de cette ressource dans le processus de développement social et économique, les actions menées sont essentiellement orientées vers l'agriculture, l'élevage, le reboisement et la distribution d'eau potable dans les villages.



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Au cours des dernières décennies, les différentes politiques d'autosuffisance alimentaire se sont axées essentiellement sur la production céréalière. Au Sénégal, le riz reste la céréale la plus consommée, mais demeure soumis à une importation de plus de 70% de ses besoins. La CSS participe à sa production en assurant gratuitement l'alimentation en eau sur près de 4 500 ha destinés à la riziculture. L'élevage n'est pas en reste. Située dans une zone silvo pastorale réputée pour ses déficits hydriques, la CSS réalise, alimente et entretient des abreuvoirs sous forme d'étangs et de mares. Elle permet ainsi, quotidiennement à 20 000

têtes de bétail de s'abreuver pendant la saison sèche.

À ce titre, les hommes connaissent les mêmes difficultés pour se fournir en eau. La CSS a mis en place un réseau de ravitaillement d'eau filtrée pour une trentaine de villages riverains. De plus, le traitement et la distribution d'eau potable sont effectués par des rotations de citernes à la charge de l'entreprise.

Partisan actif du projet de la muraille verte, la CSS a mis en œuvre, avec l'association Irrigasc, un projet de reboisement de 60 000 arbres fruitiers, dont 6 000 ont déjà été plantés en 2015.

LES BÉNÉFICIAIRES

La ville de Richard-Toll s'est agrandie et développée autour et au rythme de la Compagnie Sucrière Sénégalaise. Sa population est passée de 3 000 à 100 000 habitants. Dès lors, la stratégie de responsabilité sociétale du groupe a été naturellement orientée aux populations riveraines des plantations.



LES IMPACTS

La distribution gratuite en eau :

- impacte positivement la santé des populations ;
- sécurise le cheptel de la région ;

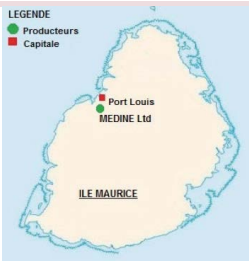
- développe la production en riz et en maraîchage.

La création de vergers (80 arbres par famille) contribue à améliorer le revenu des retraités.

SENSIBILISATION SUR DES PROBLEMES SOCIETAUX



Medine Limited a été créée en 1911 à l'île Maurice. La canne à sucre est cultivée sur quelques 3316 hectares de terres, principalement sur la côte ouest de l'île ; The Medine Sugar Milling Co. Ltd est à ce jour la seule usine sucrière à Maurice à avoir obtenu la certification ISO 14001, renouvelée chaque année depuis 2009.



Production de cannes à sucre :

- 307 316 T

Production de sucre :

- 32 882 T



LES OBJECTIFS

Sensibiliser les salariés sur :

- La santé et l'importance de prendre soin de soi
- La sécurité au travail

- Les problèmes sociétaux
- L'environnement

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Les activités organisées (avril 2014- octobre 2015)

1. Don de sang ;
2. Dépistage des maladies non-transmissibles par le Ministère de la santé et de la qualité de la vie ;
3. Atelier de discussion sur la sécurité routière ;
4. Atelier de discussion sur le cancer du sein et dépistage auprès des employés ;
5. Atelier de discussion des problèmes liés aux os en collaboration avec la marque de lait « Anlene » ;

6. Formation aux premiers secours et à la sécurité incendie ;

7. Ateliers de sensibilisation et d'éducation sur le VIH/ SIDA et élaboration d'une politique interne pour protéger les employés concernés ;

8. Séminaires sur la gestion sécuritaire des produits chimiques (pesticides).

LES BÉNÉFICIAIRES

Les 400 employés du pôle agricole de l'entreprise

LES IMPACTS

1. Détection précoce des problèmes liés à la santé des employés
2. Les employés font plus attention à leur sécurité et celle de leurs collègues sur le lieu de travail
3. Diminution considérable de la fréquence des accidents sur le lieu de travail
4. Développement d'un sens d'appartenance, les employés se sentent protégés et pris en charge par l'établissement
5. Non – stigmatisation des personnes atteintes du VIH/ SIDA : meilleure compréhension de ce virus et des comportements sains à adopter.



SOCIAL – SANTÉ



CENTRE MEDICAL

La SN-SOSUCO a été créée en 1968 sous le nom de la Société Sucrière de Haute-Volta. Elle est implantée sur un périmètre sucrier de 10 000 ha.



Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne :

- 298 178 T

Production de sucre lors de la dernière campagne :

- 33 120 T



LES OBJECTIFS

- Prise en charge médicale des travailleurs malades, de leurs familles et des populations riveraines.
- Organisation de séances de prévention sur les maladies fréquentes (le paludisme, le VIH Sida et la tuberculose).
- Organisation de visites d'embauches, de visites médicales annuelles et de visites spécifiques.
- Travail pour réduire les taux d'absentéisme au travail.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Accueil des malades

Consultation diligente des malades

Bonne écoute

Bon diagnostic

Bonne analyse au laboratoire

Soins adéquats

Respect des malades, des accompagnants et du personnel

LES BÉNÉFICIAIRES

Les employés, les familles des employés, les populations environnantes



LES IMPACTS

L'amélioration de la santé et des conditions de vie



La SUCAF RCA a été créée en 2003, suite à la privatisation de la SOGESCA (Société de Gestion des Sucreries Centrafricaines). Le site se situe à Ngakobo au Nord Est de Bangui dans la préfecture de la Ouaka sur un domaine de 5 137 ha.



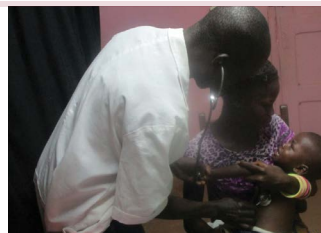
CENTRE MEDICAL

Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne :

- 69 714 T

Production de sucre lors de la dernière campagne :

- 6 437 T



LES OBJECTIFS

Assurer les visites d'embauche obligatoires pour les travailleurs permanents et saisonniers, assurer les soins et l'accès aux produits pharmaceutiques pour l'ensemble des populations vivant sur le complexe sucrier et ses alentours.

Sensibiliser les populations à l'hygiène, aux soins primaires, à l'importance des vaccinations, aux préventions contre les MST, etc...

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

L'entreprise a mis en place un centre de santé ainsi qu'une maternité ouverts et gratuits pour ses travailleurs, accessibles à leurs ayants droits ainsi qu'aux populations vivant en périphérie du complexe agro industriel.

Prise en charge gratuite des dépistages MST et traitement des anti rétroviraux (HIV)

LES BÉNÉFICIAIRES

Les employés, les populations environnantes soit une population de plus de 9 000 personnes incluant les populations déplacées de leurs villages habituels suite au conflit armé actuel.

LES IMPACTS

L'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie. Le centre médical de Ngakobo réalise en moyenne 3 accouchements par jour. Les ONG internationales y réalisent des missions régulières pour le suivi maternel et infantile (Triangle, Unicef, MSF, OMS, ...)

Une campagne annuelle de vaccination est accessible pour tous (polio, rougeole, BCG,...)

Le centre médical assure le dépistage du VIH et fournit gratuitement les ARV aux personnes affectées.



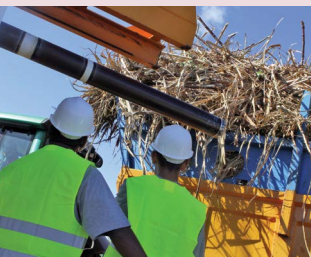
ECONOMIQUE & SOCIAL



LES PÔLES CANNES ET LE SUIVI PLANTEURS

La sucrerie le Gol, construite en 1817 est située au sud de l'île de la Réunion à St-Louis. Elle reçoit et traite les cannes de neuf centres de réception de l'île. L'usine fonctionne lors de la campagne de juillet à décembre.

La sucrerie Bois rouge a été fondée en 1817 et est située au nord de l'île de la Réunion à St-André.



Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne : • 1 763 656 T

Production de sucre lors de la dernière campagne :
• 195 977 T



LES OBJECTIFS

- Améliorer les services rendus aux planteurs (simplification administrative, appui technique, relais financier)
- Avec une attention particulière portée sur les planteurs les plus fragiles (à fort potentiel de progression).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

- Sur chacun des 6 bassins canniers, les partenaires étant en contact étroit et régulier avec les planteurs (Chambre d'agriculture, CTICS, SAFER, Tereos OI) sont regroupés sur le centre de réception de la canne (site habituellement fréquenté par les planteurs)
- Les actions sont menées en partenariat et complémentarité
 - Financement des replantations
 - Accompagnement spécifique des planteurs à fort potentiel de progression
 - Elaboration et diffusion de Conseils techniques...
- Tereos OI prend en charge la structure d'accueil, anime les pôles canne, met à disposition ses techniciens et finance plusieurs actions (replantation, engrais)

LES BÉNÉFICIAIRES

- Les planteurs livreurs de canne



LES IMPACTS

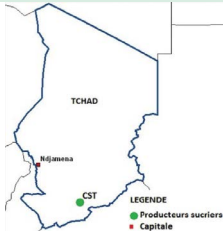
- Amélioration des pratiques agricoles et progression du tonnage de canne.



PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL (PGE)



La Compagnie Sucrière du Tchad (CST), créée en 1970 possède ses plantations de cannes et sa sucrerie à Banda, à 25km de Sarh dans le Sud du Tchad. Sur un périmètre de 11 000 ha, la CST produit du sucre de canne sur 3 679 ha de cannes irriguées.



Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne :

- 288 000 T

Production de sucre lors de la dernière campagne :

- 31 006 T



LES OBJECTIFS

Le PGE permet de maîtriser les produits chimiques et les traitements pour la fertilisation des sols. Ce Plan permet la maîtrise des emballages perdus ainsi qu'une

meilleure gestion des eaux qui sont stockées dans des bassins de rétention.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Les matériaux plastiques (bidons, gouteurs) sont récupérés et stockés. En l'absence de centre de recyclage dans la région, une solution en interne a été trouvée. Elle consiste à la valorisation de ces déchets en pavés et en briquettes.

Recyclage des matériaux plastiques en pavés.

Transformation des déchets biodégradables en briquettes. Ces briquettes servent de combustibles pour la fabrication des pavés.

Phase 1 - Confection des briquettes : A base des déchets biodégradables.

Phase 2 - Préparation : Les bidons plastiques sont lavés, rincés, égouttés et débarrassés de leurs impuretés.

Phase 3 - Chauffage et mélange avec du sable : le mélange est chauffé progressivement dans ½ fut de récupération, tout en subissant un malaxage vigoureux.

Phase 4 - Moulage, Démoulage

Phase 5 - Utilisation : les pavés ne sont pas vendus. Ils servent à faire des aménagements au sein de l'usine.

LES BÉNÉFICIAIRES

Population locale et CST

LES IMPACTS

La réduction de la pollution

L'aménagement de l'espace à l'intérieur de l'usine,

L'emploi généré avec l'utilisation de la main d'œuvre





CLUSTER ECO-INDUSTRIEL CANNIER



omnicane
Integrating Energies



L'industrie sucrière mauricienne a pendant longtemps, bénéficié de tarifs préférentiels pour l'exportation de son sucre vers l'Europe. Elle se voit aujourd'hui confronter au démantèlement de ces filets de protection, l'exposant ainsi à des marchés libres, concurrentiels et compétitifs. Face à ces défis, les compagnies sucrières mauriciennes sont aujourd'hui appelées à se moderniser, se diversifier, et à innover afin de maintenir leur viabilité dans le contexte d'un monde globalisé et hautement compétitif. Omnicane a été lancée en 2009 suite à une stratégie de regroupement des Sucreries du Sud de l'Île, et du re-branding de l'entreprise Mon Trésor et Mon Désert Limited. Cette dernière, elle-même créée en 1926, a changé de mains en de nombreuses occasions. Elle est passée de Lonrho Sugar à Illovo Sugar pour ensuite devenir Omnicane. Depuis le début des années 2000, Omnicane s'est fortement engagée dans le but de se transformer en une nouvelle industrie cannière tout en accordant une place prépondérante au concept de développement durable dans toutes ses lignes directrices.

Données principales du Cluster Cannier : Capacité de Broyage : 1,4 M tonnes cannes /an, Production de Sucre raffiné EEC Grade II 200,00 tonnes/ an, Electricité pour le réseau national : 500 GWh/an, Bioéthanol pour exportation : 25 M de Litres/an

LES OBJECTIFS

- Assurer l'exploitation optimale de la canne à sucre
- Développer des produits à forte valeur ajoutée
- Rendre l'industrie cannière locale résiliente et pérenne
- Accroître notre compétitivité sur le marché international
- Développer une industrie cannière respectueuse des principes du développement durable et de l'environnement

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

La transition vers l'industrie cannière a permis à Omnicane de développer un cluster éco-industriel moderne, unique, résilient et intégré. Ceci permet aujourd'hui une meilleure valorisation des produits dérivés de la canne à sucre à travers la production de sucre raffiné, de sucres spéciaux, de l'énergie électrique, de bioéthanol, de bio-fertilisants, et de CO₂ pour les boissons gazeuses entre autres. En 2016, au sein du cluster cannier, Omnicane

prévoit de mettre en route une unité de traitement des cendres de charbon issu des centrales thermiques permettant ainsi leur valorisation dans le ciment. De même, nous travaillons à la concrétisation d'un projet de bio-méthanisation de la vinasse afin de produire de l'énergie électrique renouvelable pour le réseau national, de même que de l'énergie thermique pour nos procédés.

LES BÉNÉFICIAIRES

L'Entreprise, la communauté des planteurs de canne, l'état Mauricien, les consommateurs d'électricité, l'environnement



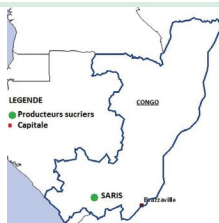
LES IMPACTS

- La synergie entre le pôle sucre, énergie et bioéthanol
- Une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles
- Une meilleure efficacité énergétique basée sur la cogénération
- La valorisation optimale des sous-produits de la canne à sucre
- Un modèle économique circulaire durable basé sur le principe du 'Zéro déchets'

REBOISEMENT



La SARIS Congo a été créée en 1991, après la privatisation de la SUCO (sucrerie du Congo) dont la première campagne sucrière date de 1956 sous l'appellation SIAN. La SARIS Congo est propriétaire d'une concession d'environ 38 000 ha sur laquelle sont plantés 13 546 ha de cannes à sucre. La SARIS Congo est implantée dans le département de la Bouenza



Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne :

- 622 823 T

Production de sucre lors de la dernière campagne : • 60 644 T



LES OBJECTIFS

- 1 - Contribution à l'augmentation de la capacité d'absorption des gaz à effet de serre par le planting d'eucalyptus et de cassias.
- 2 - Promouvoir et inciter la population aux nécessités de reboisement.

3 - Surveiller la préservation des ressources forestières exposées à la coupe sauvage pour la fabrication des briques et comme bois de chauffe.

4 - Planter environ 50 ha /an d'eucalyptus ou cassias en partenariat avec le PRONAR, PNUD et les bailleurs de fonds internationaux.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Le programme de reboisement à SARIS CONGO a débuté en 2005 et continue jusqu'alors suivant les résultats ci-après :

De 2005 à 2014, environ 16 300 eucalyptus ont été plantés sur le périmètre sucrier.

En 2015 : A ce jour et lors de la journée nationale de l'arbre du 06/11/2015, la SARIS Congo a planté 2100 eucalyptus et l'opération se poursuit jusqu'à la fin du mois de décembre 2015 pour un objectif de 5000 plants.

Des jeunes plants d'eucalyptus sont achetés à raison de 150 fcf l'unité et plantés par un personnel d'environ 30 agents dédiés. Lors de la journée nationale de l'arbre 2015, la SARIS CONGO, a mobilisé 250 Agents permanents et Représentants de communautés locales pour le planting de 2 100 plants d'eucalyptus aux fins de stimuler la prise de conscience de chacun sur la nécessité du reboisement.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Population riveraine et urbaine (valorisation sous forme des poteaux électrique en perspective)
- Usine (démarrage de la chaudière en début de campagne)

LES IMPACTS

- 1 - Environnementaux : contribution à la réduction de GES
- 2 - Educatifs : mobilisation à travers la journée nationale de l'arbre et la sensibilisation contre la coupe anarchique des arbres
- 3 - Sociaux : création d'emplois
- 4 - Economiques : utilisation en chaudières comme combustible



ENVIRONNEMENT



CIRCUIT SOUDE

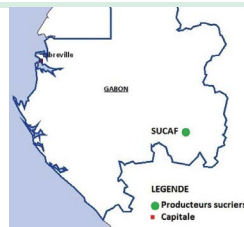
La SUCAF Gabon a été créée en 1998 suite à la privatisation de la SOSUHO (Société Sucrière du Haut-Ogouée) et fait partie du groupe SOMDIAA depuis 2010.

La SUCAF Gabon a la particularité d'avoir des plantations et des récoltes entièrement mécanisées. Elle se situe à Ouellé à proximité de Franceville et de Moanda.



- Exploitation et Production de cannes à sucre. Production cannes dernière campagne :
- 300 991 T

- Production et commercialisation des sucres. Production sucres dernière campagne :
- 23 880 T



LES OBJECTIFS

L'entreprise a mis en place un circuit soude utilisé pour le bouillissage des corps d'évaporation. Il est constitué de la station de préparation/stockage de la solution de soude et du circuit de bouillissage des corps d'évaporation.

1. Efficacité et efficacité des bouillissages des corps d'évaporation
2. Réduction des coûts des matières premières,
3. Réduction de l'impact des activités sur l'environnement.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

Bouillissage primaire (Début campagne) :

En début de campagne, la solution de soude pour le premier bouillissage doit avoir une concentration de 100-110g/l, soit 6 tonnes de soude à préparer et à stocker dans les deux bacs faisant 54 m³ de capacité utile. Le baumé cible est de 18°B.

Préparation avec la solution de récupération du bouillissage précédent :

Pendant la campagne, à partir du deuxième bouillissage, la préparation de la soude se fait de la manière suivante :

1. Contrôler la concentration de la solution de récupération du bouillissage précédent.
2. En fonction des résultats du contrôle de cette solution, dissoudre entre 2 et 2,5 tonnes de soude dans les bacs de préparation.
3. Transférer cette solution dans les bacs de stockage.
4. Ramener au trait indicatif de niveau souhaité avec de l'eau chaude.
5. Révérer la concentration de la solution finale et la mettre en recirculation avant de la pomper dans les corps d'évaporation.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Faune et flore
- Populations riveraines
- Sucaf Gabon

LES IMPACTS

- Un (01) seul rejet de la solution de soude complètement diluée dans les caniveaux à la fin de la campagne sucrière au lieu de 6 à 8 comme avant >> Avantage pour la protection de l'environnement

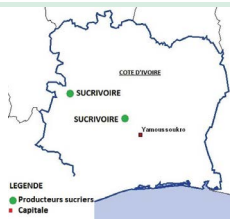
- Réduction considérable du coût et du ratio de la soude pour Sucaf Gabon depuis 2013, date de la mise en place de ce circuit soude. En effet, plus de 50% de réduction de la quantité de soude utilisée pour le bouillissage.



COMPOSTAGE



La SUCRIVOIRE est une filiale du Groupe SIFCA depuis 1997, suite à la privatisation de l'ex-société d'Etat SODESUCRE. La sucrerie possède 11 000 hectares de plantations industrielles de canne à sucre et deux unités industrielles de production de sucre de canne.



Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne :

- 966 000 T

Production de sucre lors de la dernière campagne :

- 95 300 T



LES OBJECTIFS

L'entreprise a mis en place un système de tri des déchets ménagers des cadres afin de :

- Valoriser Les déchets biodégradables produits sur le site ;
- Améliorer la politique de gestion de ces déchets

- Transmettre la méthodologie de la réalisation aux populations environnantes et villageoises.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

1 - Constitution de tas avec des brouettes (chaque tas est constitué de 20 brouettes)

2 - 1^{er} tas : Copeaux de bois, humidifiés avec 400 litres d'eau,

3 - 2^{ème} tas : Déchets ménagers constitués de 20 brouettes, humidifiés avec 200 litres d'eau,

4 - 3^{ème} tas : Son de riz constitué de 20 brouettes, humidifié avec 200 litres d'eau,

5 - 4^{ème} tas : L'herbe constituée de 20 brouettes, humidifiée avec 300 litres d'eau,

6 - 5^{ème} tas : Fèces constitués de 20 brouettes, humidifiés avec 400 litres d'eau

7 - 6^{ème} tas : Déchets cannes constitués de 20 brouettes, humidifiés avec 200 litres d'eau

8 - Couvrir chaque tas d'une bâche noire et le retourner de manière périodique pendant 6 mois environ.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Les populations environnantes et villageoises
- L'entreprise à travers le service de diversification (culture d'auto-consommation)

LES IMPACTS

- Réduction du volume des déchets et des sources de pollution ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Développement de la conscience écologique ;
- Economie sur l'achat d'engrais.



LE « MOIS VERT »

Les origines de Terra remontent à 1838 et son usine sucrière se situe au nord de l'île Maurice. L'exploitation agricole s'étend sur une superficie de 6 000 hectares.

Production de cannes à sucre lors de la dernière campagne : 905 055 T

Production de sucre lors de la dernière campagne: 92 999 T

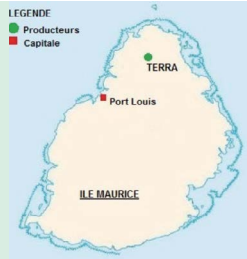
tterra

For the future . From 1838



LES OBJECTIFS

L'environnement étant un des axes d'intervention de Terra Foundation et dans le but de renforcer cette culture dans le groupe, le «Mois Vert» a été lancé en 2013 pour conscientiser les employés au sujet de l'importance des bons gestes et des 3 'R's: réduire, réutiliser et recycler, ainsi que du compostage. En 2014, il s'agissait d'un rappel des bonnes pratiques et de l'engagement du groupe dans ce domaine en recyclant ses déchets électroniques selon les normes internationales.



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA BONNE PRATIQUE

• Afin que les 1 300 employés du groupe puissent bénéficier des sessions de conscientisation d'ONG sollicitées à cet effet, les activités se sont étendues sur 1 mois.

Les activités comprenaient :

- Les sessions de conscientisation sur le gaspillage, la destruction de l'environnement, les déchets ainsi que des solutions pratiques concernant les 3 Rs : Réduire – Réutiliser – Recycler.
- Toutes les sessions de conscientisation se terminaient par des conseils pratiques sur le compostage.
- Chaque semaine du mois vert avait un thème différent : le tri, le covoiturage, le gaspillage et la semaine sans plastique.
- Tous les conseils et astuces pour faire vivre cette campagne ont été diffusés à travers notre intranet et les tableaux d'affichage dans les diverses unités de production pour les opérateurs et autres travailleurs manuels. Une mascotte habillée de matériaux recyclables et réutilisés a également circulé dans toutes les filiales.
- Il y a aussi eu un 'cleaning day' général dans le groupe où toutes les compagnies et les employés, toutes hiérarchies confondues, ont fait du rangement, du classement, du nettoyage en mettant en pratique les 3Rs.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les employés, mais aussi les étudiants, car la fondation a été invitée à partager ses initiatives dans une école et dans une université Mauriciennes. La fondation a également parrainé l'ONG Mission Verte pour des sessions de conscientisation dans des écoles.

LES IMPACTS

- Depuis le Mois Vert de février 2013, plusieurs compagnies du groupe ont commencé le tri des déchets et il y a une collecte régulière de ces déchets par une ONG.
- Rapport de durabilité : le groupe s'est engagé à produire un rapport de durabilité se basant sur les normes du 'Global Reporting Initiative' (GRI) et, en 2015, elle a été le premier groupe mauricien à soumettre un rapport suivant la dernière version de ces normes, le GRI –G4. Ce rapport est imprimé sur du papier recyclé.
- La fondation a aussi parrainé l'ONG Mission Verte pour 2 camions de collecte de déchets triés car cette logistique n'existe pas dans les administrations publiques.



VII. RECOMMANDATIONS AFCAS / RSE



Sur la base des travaux engagés par son groupe de travail RSE auprès des producteurs sucriers évoluant au sein de l'espace francophone, l'association française de la canne à sucre (AFCAS) s'est attachée à dresser un état des lieux des pratiques de responsabilité sociétale de la filière canne à sucre. Si la contribution des entreprises de la filière aux enjeux du développement durable est pleinement engagée, plusieurs défis communs aux producteurs ont été identifiés et traduits dans 9 recommandations :

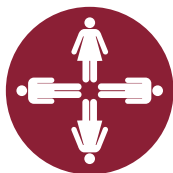
GOUVERNANCE



RECOMMANDATION 1 : Mettre en place une **organisation** et un dispositif de suivi et d'évaluation des actions RSE de l'entreprise.

RECOMMANDATION 2 : Favoriser la **communication**, la **sensibilisation** et l'**implication** des parties prenantes internes et externes aux enjeux du développement durable et sur la démarche RSE.

SOCIAL



RECOMMANDATION 3 : Etablir des procédures formelles à l'identification et à la gestion des **risques sociaux** (santé, sécurité, droits du travail et droits de l'Homme).

SOCIÉTAL



RECOMMANDATION 4 : Favoriser l'amélioration des **conditions** de vie socio-économiques des populations vivant en périphérie des implantations agro industrielles.

ENVIRONNEMENT



RECOMMANDATION 5 - Energie : Poursuivre la valorisation des coproduits à travers les énergies renouvelables en intégrant les problématiques de sécurité alimentaire et améliorer l'efficacité énergétique dans le processus industriel

RECOMMANDATION 6 - Eau : Réduire la consommation d'eau tant dans le domaine industriel qu'agricole et améliorer le système de traitement des rejets liquides

RECOMMANDATION 7 - Air : Réduire les émissions atmosphériques des sucreries et réduire le brûlage de canne pour préserver l'équilibre.

RECOMMANDATION 8 - Terre : Raisonner le recours aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires et poursuivre le processus de valorisation des coproduits et des déchets de la canne à sucre.

RECOMMANDATION 9 : Promouvoir la **démarche vertueuse** de respect de l'environnement et de diminution des impacts climatiques de la filière sucrière.

C'est dans une démarche de progression et d'amélioration continue que l'AFCAS a souhaité émettre ces recommandations. Gageons que ce n'est qu'un début et que l'esprit qui a prévalu entre les différents acteurs, fort d'une collaboration constructive, permettra à la filière d'aller au-delà de ces objectifs.

VIII. LEXIQUE



Le présent lexique vise à apporter des éclairages sur les notions mentionnées dans le présent ouvrage. Une bonne partie des définitions ont été extraites du « *Dictionnaire du Développement Durable* » de **Pierre Jacquemot**, que nous remercions ici.

Bagasse

La bagasse est un résidu fibreux du procédé de traitement de la canne à sucre qu'on a passé par le moulin pour en extraire le suc, c'est la fibre de canne après broyage. Elle est composée principalement par la cellulose de la plante. La bagasse permet de produire deux sources d'énergie : la vapeur qui est utilisée dans le processus sucrier et l'électricité qui alimente le réseau.

Benchmarking

Système d'analyse comparative de performances. Le terme vient du vocabulaire des géomètres, et désigne un nivellement. En management d'entreprise et en économie où l'usage du terme se répand, le benchmarking est l'analyse comparative sur plusieurs expériences locales ou étrangères de projets déjà réalisés. Le benchmark peut aussi être considéré comme « une pêche aux bonnes idées ».

Bilan carbone

Le Bilan carbone permet d'étudier la vulnérabilité d'une activité économique ou d'une collectivité et tout particulièrement sa dépendance aux énergies fossiles, dont le prix est inscrit tendanciellement à la hausse. Il vise à renseigner les systèmes d'échange de type Bourse du carbone, à poser les bases de solutions efficaces de réduction de la consommation énergétique, et peut optimiser la fiscalité environnementale (écotaxe) et certains mécanismes de compensation écologique. Il est notamment utilisé en France pour le calcul du Bilan des émissions de gaz à effet de serre que la loi Grenelle II a rendu obligatoire depuis 2012 pour les entreprises de plus de 500 salariés, les grandes collectivités territoriales et les établissements publics. Il existe des normes internationales comme la norme ISO 14064 sur le reporting des émissions et le Greenhouse Gas Protocol, et des initiatives internationales de promotion du Bilan carbone comme l'Institutionnal Group ou Climate Change (IIGCC) et le Carbon Disclosure Project (CDP).

Biodiversité

La biodiversité représente la diversité des espèces vivantes, animales et végétales. Elle se définit à trois niveaux : la diversité des espèces, la diversité génétique et la diversité des écosystèmes. On se réfère communément à la première dimension qui regroupe la variété et l'abondance des espèces dans un espace déterminé, et sur lesquelles pèsent des menaces dont le rythme s'accélère, mais la diversité biologique est bien celle des trois niveaux qui entrent en interaction. La biodiversité, ressource locale, est également un bien public car elle bénéficie à tous les hommes. Elle a un patrimoine et aussi un savoir commun.

La biodiversité est menacée par cinq types d'agressions : le dérèglement climatique ; la dégradation des milieux naturels forestiers, aquatiques, terrestres ; la surexploitation des ressources naturelles et l'intensification agricole ; les pollutions et l'apparition incontrôlée d'espèces envahissantes ; l'urbanisation et l'extension des infrastructures qui réduisent les espaces naturels. Cette destruction affecte les disponibilités en services écosystémiques à usage économique, avec des conséquences sur la pêche, l'agriculture, l'activité forestière, la pharmacie ou le tourisme, mais elle est aussi une destruction d'intelligence qui affecte plus globalement le bien-être humain.

Certification et norme

Les démarches de certification environnementale et sociale sont volontaires, non obligatoires, mais en réalité elles sont de plus en plus indispensables. Nombre de grandes entreprises sont en effet contraintes, pour leur réputation notamment, de disposer de certifications environnementales comme ISO 14000 sur l'impact de la gestion sur l'environnement ou Environment Management Audit System /EAMS, de certifications sociales comme OHSAS 18000 sur la santé et la sécurité, ou de certifications organisationnelles comme la norme ISO 26000 qui donne un cadre international normatif de comportement à tout type d'organisation (entreprises, collectivités, ONG, syndicats...) quelle que soit sa taille ou ses domaines d'actions. Il existe aussi des certifications spécifiques liées à leurs produits ou à leurs clients, comme dans la grande distribution (Global Gap, Tesco Nurture, Nature et Progrès...).

À côté des normes internationales issues de principes et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'OCDE ou des Nations unies, on assiste à une prolifération de normes du secteur privé. Coexistaient en 2015 plus de 400 normes de durabilité volontaires (NDV). Elles sont supposées faire l'objet d'une certification par un cabinet agréé par le détenteur de la norme et une entreprise qui ne respecte pas ses prescriptions s'en voit déchue.

Commerce équitable

Né à la fin des années 1960 à l'initiative d'associations comme Artisans du Monde et Oxfam, le commerce équitable désigne un partenariat commercial dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial, en offrant aux producteurs (principalement du Sud) regroupés en coopérative ou en association une « bonne » rémunération et par conséquent de meilleures conditions de vie.

Compostage

Le compostage consiste en un traitement biologique en milieu fortement oxygéné de déchets ou matières organiques. Lorsque le traitement porte sur des quantités importantes de matières, il s'accompagne d'un dégagement

Coproduits

C'est une matière intentionnelle et inaliénable, créée au cours du même processus de fabrication et en même temps que le produit principal. Le produit fini principal et le coproduit doivent tous les deux répondre à des spécifications de caractéristiques, et chacun est apte à être utilisé directement pour un usage particulier.

Déchets liquides

Au cœur des politiques de santé publique et d'environnement, on distingue deux modalités d'assainissement des déchets liquides :

L'assainissement collectif, dans lequel les ménages sont connectés à un réseau d'égouts qui transporte les eaux usées jusqu'à une station d'épuration.

L'assainissement dit non-collectif ou autonome est la règle dans les zones non raccordées au tout à l'égout. Les ménages sont alors équipés en toilettes avec des fosses, régulièrement vidées par des vidangeurs manuels qui déposent ensuite ces boues de vidange au mieux dans un site de traitement ou souvent directement dans la nature. Ce type d'assainissement représente la solution pour plus de 90% de la population des pays en développement.

Déchets solides

Les déchets solides, qu'ils soient de métal, de verre, de papier, de carton, de caoutchouc ou en plastique, s'ils sont mal gérés, souillent l'espace public. En ville, leur gestion passe par plusieurs étapes, du tri et du stockage à la source,

à la collecte, au transport par des camions à ordures et enfin à l'élimination ou la transformation. Les nuisances des sacs plastiques sont connues : d'une durée de vie de l'ordre de quatre cents ans, ils obstruent les canalisations et sont des vecteurs de maladie. Leur ingestion est une des principales causes de mortalité du bétail en Afrique.

La prise en compte croissante des impacts de la production excessive de déchets conduit certaines entreprises et certaines communes à en minimiser la quantité mise en décharge, en s'inspirant des principes du recyclage et de l'économie circulaire. Le système oblige les entreprises à internaliser le coût environnemental en assumant la responsabilité du traitement des emballages, en les récupérant et les traitant, et ainsi elles sont encouragées à mettre en place des emballages moins coûteux et moins polluants.

Développement durable

Le concept de développement durable est apparu à la fin des années 1980. Lorsqu'il a fallu traduire le terme anglais *sustainable development*, utilisé en 1987 dans le Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (dit Rapport Bruntland). Le développement durable – robuste, pérenne, impérissable- vise à réduire au maximum le prélèvement qui est fait sur les ressources non renouvelables. Il doit être aussi un développement humain et sociétal. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement le définit ainsi : « c'est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans son acceptation la plus large, le développement durable est la conjugaison de quatre préoccupations : la viabilité économique, le progrès social, la soutenabilité environnementale et la diversité culturelle.

Développement territorial

Dans sa conception courante, à l'origine très marquée par l'expérience française de l'aménagement du territoire, le développement territorial consiste à associer les approches segmentées (agriculture, élevage, pêche, santé, éducation, transport, culture) dans une combinatoire interdisciplinaire qui privilégie la cohérence globale et les interactions. Le concept qui se nourrit de revendications régionalistes et de la mouvance du « vivre ensemble et travailler au pays » n'entretient que peu de passerelles avec les notions anglo-saxonnes de *local government*, *policy networks*... Il s'agit de moins en moins de décliner localement un plan national, mais de prendre d'emblée le parti du territoire, au nom du principe de subsidia-

rité active. Ce qui différencie donc le développement territorial de l'aménagement du territoire c'est une démarche davantage bottom-up (c'est-à-dire qui part du territoire) que top-down (c'est-à-dire initiée ailleurs, au niveau national par exemple, en vue d'être mise en œuvre au niveau régional ou local). Le développement territorial contribue à modifier la géographie d'un territoire en agissant sur une ou plusieurs de ses composantes : paysages, réseaux de communication, aménagements urbains, localisations industrielles...

Education pour tous

L'objectif de la couverture scolaire universelle a été mis en avant dès 1990 à Jomtien avec la Déclaration mondiale sur l'Education pour Tous, selon laquelle toute personne, enfant, jeune ou adulte, « bénéficie d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux (...). Cela concerne aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (tels que lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) que des contenus éducatifs (tels que connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) ». L'EPT établit le principe de la couverture scolaire universelle devenue la référence en matière de politique éducative. Ce principe est décliné dans les six engagements du Forum de Dakar de 2000 :

- Développer et améliorer la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
- Faire en sorte que tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme, sans décrocher.
- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
- Améliorer les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
- Instaurer l'égalité entre les sexes dans l'éducation primaire en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
- Enfin améliorer la qualité de l'éducation de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Efficacité énergétique

Rapport entre ce que produit un dispositif de production (chauffage, éclairage, climatisation...) et ce qu'il absorbe comme énergie. L'efficacité énergétique est d'autant meilleure que le dispositif utilise le moins d'énergie possible. Les mesures d'efficacité énergétique passives concernent le bâti et évitent les déperditions en renforçant la performance technique de la construction (isolation, paroi vitrées). Les solutions d'efficacité énergétique active quant à elles agissent sur l'optimisation des flux énergétiques via l'utilisation d'appareils performants et de systèmes intelligents de mesure, de contrôle et de régulation. Enfin, troisième modalité, la sensibilisation-formation des utilisateurs à leur empreinte environnementale par des gestes écoresponsables permet d'obtenir une baisse progressive mais tangible des consommations. Dans une conception globale, l'efficacité énergétique doit englober aussi l'écoconception des produits et l'économie d'énergie obtenue par le recyclage et la réutilisation de matériaux (ADEME).

Empreinte carbone

L'empreinte carbone est une méthode qui permet de mesurer l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par la production et la consommation. Elle est généralement exprimée en volume de dioxyde de carbone émis produit dans le cadre d'une activité, par les consommations des sources d'énergies fixes (électricité, gaz et autres énergies fossiles) et mobiles (transports). Ainsi en France, elle s'établit à 8.8 tonnes d'équivalent CO₂, incluant les émissions de gaz à effet de serre associée à la consommation des biens importés représentant environ 40 à 45% de ces émissions (ADEME). L'empreinte carbone est devenue un sujet de communication pour les entreprises, notamment celles qui cherchent ainsi à donner une image plus « verte » à leur production. Des méthodes de calcul d'empreinte carbone sont disponibles pour divers domaines comme la production de papier, de plastique, de verre, d'ordinateurs, de pneumatiques, d'automobiles, d'avions ainsi que pour le logement, le transport et la restauration.

Energie renouvelable

Il faudra un doublement de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici 2030 pour atteindre les objectifs internationaux en matière d'atténuation du changement climatique. Cette transition écologique et énergétique apparaît comme incontournable pour satisfaire les besoins d'une population mondiale croissante, tout en respectant les contraintes environne-

mentales. Elle est fondée sur un bouquet énergétique où l'utilisation des énergies renouvelables (comme l'éolien, la biomasse, les agro carburants, le solaire, la géothermie c'est-à-dire l'exploitation de la chaleur du sous-sol, l'hydraulique et la marémotricité) devrait s'intensifier. La manière avec laquelle ces ressources vont pénétrer le marché va dépendre de leur prix relatif et de l'adhésion des utilisateurs. De ce point de vue, les arguments en faveur de ces énergies ne font que se renforcer : diminution des risques vis-à-vis du marché pétrolier, réponse à l'inadaptation de l'électrification rurale par le réseau national, création d'emplois verts, valorisation de ressources aisément disponibles ; Les performances des énergies renouvelables progressent et les coûts diminuent. Leur compétitivité, à l'exception de l'énergie hydroélectrique, reste cependant pour un certain temps insuffisant et elles requièrent par conséquent un fort soutien des pouvoirs publics. L'objectif de 2030 du bouquet énergétique est atteignable si les performances et la baisse des coûts attendues dans les prochaines années donnent des signaux positifs pour l'ancrage des énergies renouvelables dans les stratégies nationales de diversification de l'énergie.

Engrais

Les engrais sont des substances organiques ou minérales, souvent utilisées en mélanges, destinées à apporter aux plantes des compléments d'éléments nutritifs, de façon à améliorer leur croissance, et à augmenter le rendement et la qualité des cultures sur la plupart des variétés de plantes. L'action consistant à apporter un engrais s'appelle la fertilisation. Les engrais font partie, avec les amendements, des produits fertilisants.

Fondation

En France, la loi du 23 juillet 1987 en donne la définition : « la fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. » Cette « affectation irrévocable » est le garant de la pérennité de la fondation puisque les biens ainsi donnés ou légués ne peuvent être repris. Les fondations sont rattachées à la famille des structures composant l'économie sociale et solidaire. Selon le Code général des impôts français, pour qu'il y ait intérêt général, il faut que l'œuvre ait un caractère « philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement natu-

rel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. » Une fondation reconnue d'utilité publique a la capacité juridique de recevoir des donations et des legs consentis par testament. Elle peut faire appel à la générosité publique. Sa dotation initiale conditionne souvent sa viabilité ultérieure. En France, en 2015, il existait plus de 600 fondations reconnues d'utilité publique ; ce chiffre n'inclut pas les fondations d'entreprises qui ne bénéficient pas de la même capacité que les fondations reconnues d'utilité publique.

Gaz à effet de serre

Parmi les gaz à l'origine de l'effet de serre (GES), on retrouve d'abord la vapeur d'eau (H_2O), ensuite le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), l'ozone (O_3), l'oxyde nitreux (N_2O), les hydrofluorocarbones (HFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆), et les hydrocarbures perfluorés (PFC).

Ces gaz n'ont pas tous le même effet sur le réchauffement climatique. Le Pouvoir de réchauffement global (PRG) est l'unité de mesure de l'effet d'un gaz sur le réchauffement climatique par rapport à celui du CO_2 (PRG du CO_2 = 1) sur une période de cent ans. Pour permettre l'échange des crédits de réduction d'émissions de GES, il a été nécessaire d'établir une unité commune à tous les GES: la tonne d'équivalent CO_2 . Elle est obtenue en multipliant le PRG d'un GES à la quantité émise de ce GES pour connaître son émission en tonne d'équivalent CO_2 . Par exemple, le méthane a un PRG de 23, ce qui signifie qu'il a un pouvoir de réchauffement 23 supérieur au CO_2 . Les émissions de GES peuvent être aussi comptabilisées en tonnes d'équivalent carbone. L'émission d'un kilogramme de CO_2 vaut 0.2727 kg d'équivalent carbone (GERES, 2014).

Gestion des risques

La gestion des risques est la discipline qui s'attache à identifier, évaluer et prioriser les risques relatifs aux activités d'une organisation, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques, pour les traiter méthodiquement de manière coordonnée et économique, de manière à réduire et contrôler la probabilité des environnements redoutés, et réduire l'impact éventuel de ces environnements.

Gouvernance

Le terme de gouvernance, utilisé dans divers domaines, désigne en général l'ensemble des règles, procédures et pratiques concernant la manière dont les pouvoirs sont exercés au sein d'une organisation ou d'un Etat. Parler de gouvernance,

c'est déjà impliquer une dimension normative, c'est déjà suggérer une bonne gouvernance. Ce paradigme du développement des années 2000 s'est imposé dans l'ensemble des discours des bailleurs de fonds multinationaux gestionnaires et références généralistes à teneur plus politique. Le PNUD définit ainsi la gouvernance : « un cadre de règles, d'institutions et de pratiques qui établit des limites et procure des incitations concernant des individus, des organisations et des entreprises » (Rapport mondial sur le développement humain, 1999). En d'autres termes, la « mise en musique » d'une partition à plusieurs instruments : centralisation vs décentralisation des décisions, stabilité vs flexibilité des contrats, formalisme vs spontanéité des relations, simplicité vs complexité des transactions. La gouvernance renvoie à un agenda politique, mais plus largement à un ensemble d'institutions, de réseaux, de réglementations, de normes, d'usages sociaux et aux acteurs publics et privés qui contribuent à l'orientation de la vie politique, sociale, culturelle et économique. En fin de compte, il s'agit d'un mélange complexe d'arrangements institutionnels associant l'Etat, les entreprises, les communautés, la société civile, à différentes échelles (locale, régionale, nationale) qui fournissent des complémentarités et des synergies facilitant la mise en application de la gouvernance (E. Ostrom, 1990).

Mélasse

Résidu du raffinage du sucre extrait de la canne à sucre, on la trouve sous forme de poudre marron et visqueuse ou d'un sirop épais.

Objectifs du millénaire pour le développement (2000-2015)

Approuvée en 2000 par 193 Etats, la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont largement contribué à sensibiliser la communauté internationale à l'obligation de lutter contre l'extrême pauvreté sous toutes ses formes. Les OMD reposaient sur la notion de trappe de pauvreté qui part de l'idée que si certains pays y sont tombés, ils ne peuvent s'en sortir sans un formidable apport d'aide, notamment dans les domaines sociaux essentiels.

Les huit OMD étaient les suivants :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous.

3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
4. Réduire la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Combattre les maladies.
7. Assurer un environnement humain durable.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les OMD présentaient l'avantage d'être simple dans leur énoncé. Des cibles à réaliser définies pour chaque objectif avaient été fixées pour l'année 2015. L'introduction de ces cibles quantifiées permettait l'évaluation régulière des performances, devenant ainsi un stimulant pour les gouvernements. En 1990, 43% des habitants de la planète vivaient avec moins de 1.25 dollar par jour. En 2015, ils n'étaient plus que 21%. En vingt-cinq ans, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté- les en-bas d'en-bas comme on dit à Kinshasa- est tombé de 1.9 milliard à 1.2 milliard alors que la population mondiale passait de 5.3 à 7 milliards d'habitants.

Les objectifs du développement durable (2016-2030)

Préparés sur la base d'une longue concertation impliquant pendant deux ans de multiples acteurs, les Objectifs du développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies ont une vocation universelle qui transcende le clivage Nord-Sud, avec des « ambitions partagées pour un avenir commun ». Alors que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qu'ils remplacent, étaient des « objectifs pour les autres », les ODD sont des « objectifs pour tous ». L'ambition est colossale : « mettre fin aux fléaux immémoriaux de l'extrême pauvreté et de la faim plutôt que de continuer à détériorer notre planète et à laisser d'intolérables inégalités créer du ressentiment et semer le désespoir ». A un horizon allant jusqu'à 2030, une série d'objectifs globaux (17) sont énoncés, assortis de cibles 169 dessinant chacun les composantes de base d'un nouveau développement universel, intégré et fondé sur les Droits de l'Homme.

L'approche combine plusieurs idées : « ne laisser personne en arrière », achever la lutte contre la pauvreté extrême, celle du dernier quintile, et pour cela, « terminer le travail » engagé depuis 2000 avec les OMD ; définir des « planchers individuels » constitués d'un ensemble de droits et de services auxquels doivent avoir accès à terme tous les individus sans exclusive (éducation, santé, *sécurité alimentaire*, & tendus à d'autres sujets comme l'énergie et la protection sociale) ;

sauvegarder l'environnement et combattre les causes du dérèglement climatique ; établir des « plafonds collectifs » prenant en considération dans chaque domaine des limites imposées par la nature et la capacité des technologies disponibles à les faire reculer et à créer des emplois ; enfin renforcer les capacités de mise en œuvre et s'appuyer sur des institutions efficaces, redevables et ouvertes.

L'ambition des ODD est mobilisatrice mais elle n'a de vraisemblance et de portée que si à l'énoncé de chaque objectif sont associées des politiques pour y parvenir, des financements pour les supporter et des indicateurs pour en évaluer les résultats.

Les 17 Objectifs de Développement Durable (propositions des Nations Unies) :

1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles.
6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.
9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
12. Instaurer des modes de consommations et de productions durables.
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable.

Parties prenantes (externe/ interne)

Ensemble des catégories d'acteurs (stakeholders), internes ou externes, individuels ou collectifs, qui entrent dans la sphère d'influence d'une organisation. Dans une entreprise, les principales parties prenantes internes sont les employés et les actionnaires ; les parties prenantes externes sont les clients / consommateurs, les fournisseurs, les concurrents, les pouvoirs publics, les associations (dont les organisations de la société civile), les collectivités locales et les citoyens. Le principe qui sous-tend le dialogue des parties prenantes est le consentement préalable et éclairé. La concertation peut se dérouler sous diverses formes : entretiens individuels, conférences, réunions selon la règle de Chatham House (utilisée pour réguler la confidentialité des informations échangées), ateliers, audiences publiques, tables rondes, comités consultatifs, procédures régulières et structurées d'information et de consultation, négociations collectives ou forums interactifs sur la toile.

Pesticides

Ce sont des substances utilisées en agriculture pour lutter contre des organismes nuisibles aux cultures. On peut classer les pesticides en quatre grandes classes : herbicides, insecticides, fongicides, parasitocides.

Reboisement

Le reboisement consiste à planter de jeunes arbres afin de remettre en production un terrain déboisé ou improductif en espèces d'arbres désirées. Les espèces

désirées sont celles pour lesquelles il existe un marché comme l'épinette, le pin, l'érable etc. Il est parfois nécessaire d'effectuer une préparation du terrain avant le reboisement, afin d'améliorer le milieu de croissance pour les plantes.

Recyclage

C'est un procédé de traitement des déchets et de réintroduction des matériaux qui en sont issus dans le cycle de production d'autres produits équivalents ou différents. Le recyclage permet de réduire les volumes de déchets et donc leur pollution, et de préserver les ressources naturelles en réutilisant des matières premières déjà extraites.

Reporting

Deux traductions en français de reporting sont rencontrées dans la presse spécialisée, sans faire l'unanimité : rapportage et reddition. Le « reporting extra-financier » d'une entreprise est la communication de données environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance relatives à son activité. Il est dit « extra-financier » par opposition au reporting financier, obligatoire et beaucoup plus structuré dans son contenu comme dans son contrôle et sa communication. La France est le premier Etat à avoir mis en place un tel cadre dès 2001 avec la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques), complétée par la Loi Grenelle II de 2010 relative aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (avec des indicateurs chiffrés tels que l'intensité énergétique, les déchets recyclables...), et un rapport annuel assorti d'un avis des parties prenantes, avec des informations vérifiées par un organisme indépendant. Cette réglementation concerne toutes les entreprises de plus de 500 salariés. Une nouvelle étape a été franchie en 2014, la Commission européenne a adopté une directive dont le but est d'inclure l'information extra-financière dans les rapports financiers de la plupart des entreprises de plus de 500 salariés, et de 40 millions de chiffre d'affaires, soit environ 6 000 sociétés à travers l'Union européenne. La réflexion sur le reporting invite à porter plus loin le regard sur la question de la destination et de l'utilisation des informations produites par les entreprises (Capron et Quairel- Lanoizelée, 2015).

RSE

La Commission Européenne propose de redéfinir la RSE comme étant «la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société».

Pour assumer cette responsabilité, il faut au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base, ce processus visant :

- à optimiser la création d'une communauté de valeurs pour leurs propriétaires/actionnaires, ainsi que pour les autres parties prenantes et l'ensemble de la société;
- à recenser, prévenir et atténuer les effets négatifs potentiels que les entreprises peuvent exercer.

La complexité de ce processus dépendra de facteurs tels que la taille de l'entreprise et la nature de ses activités. Pour la majorité des petites et moyennes entreprises, en particulier les microentreprises, le processus de RSE restera probablement informel et intuitif

Société civile

Désignant la sphère distincte d'une part de la sphère politique et de l'autre de la sphère marchande, le concept de société civile est parvenu à se généraliser, faisant partie intégrante du vocabulaire des politiciens et des acteurs sociaux tant au Nord qu'au Sud. Face aux élites et aux institutions, elle peut se définir comme un réseau relationnel de groupes et d'associations, prenant corps autour d'un faisceau d'intérêts spécifiques communs et décidé à les défendre. Elle s'incarne dans un vaste éventail d'organisations : groupements communautaires, organisations de la société civile, syndicats, organisations caritatives, organismes confessionnels, associations professionnelles et fondations privées.

Selon A. Tourraine, une société civile s'organise en un mouvement social, quand elle combine trois principes : l'identité (avoir conscience de sa spécificité) ; la totalité (avoir conscience des enjeux du combat) ; l'opposition (être soudé vis-à-vis d'un adversaire).

On lui prête de nombreuses vertus : un contre-pouvoir qui contrôle les excès de l'Etat ; une diversité, contrairement souvent aux gouvernants et élus qui tendent à se reproduire dans les mêmes milieux ; une incitation des citoyens à participer à la vie publique, leur donnant confiance dans la démocratie ; un espace permettant de retrouver des valeurs de civilité et de tisser du lien social. « La société civile

est le lieu où nous créons du capital social – qui est en réalité de la confiance accumulée- et c’est ce capital qui s’investit dans les marchés et dans les Etats. Si ceux-ci détruisent la confiance sociale qu’elle a mise en eux, la population cessera de le soutenir ou imposera leur réorganisation » (J. Rifkin, 2013).

Sous-produit

Un sous-produit est un produit résidu qui apparaît durant la fabrication ou la distribution d’un produit. Il est non intentionnel et non prévisible, et est accidentel. Il peut être utilisé directement ou bien constituer un ingrédient d’un autre process de production en vue de la fabrication d’un autre produit fini.

IX. BIBLIOGRAPHIE



Notre avenir à tous : Brundtland GH. Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, 1987.

www.diplomatie.gouv.fr

Le Dictionnaire du Développement Durable, Jacquemot Pierre (2015), Sciences Humaines Editions

Livret vert : Commission des Communautés Européennes. *Livre Vert. Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* [document électronique]. Bruxelles. 2001.

eur-lex.europa.eu

Les responsabilités sociétales des entreprises en Afrique francophone, Le livre blanc : Wong Alexandre, Kiswend-Sida Yaméogo Urbain, (2011), éditions Charles Léopold Mayer, Paris. 117 pages.

RSE selon la Commission Européenne et la norme ISO 26 000 :

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Qu'est-ce-que la responsabilité sociétale des entreprises ? [En ligne].

www.developpement-durable.gouv.fr

Les principes directeurs de l'OCDE :

OCDE (2011), *Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, Éditions OCDE.

dx.doi.org

Le pacte mondial des Nations Unies (Global compact) :

The Global Compact. Présentation du Global Compact des Nations Unies. Rejoignez une initiative internationalement reconnue. [Document électronique]. Paris.

www.pactemondial.org

Le Global Reporting Initiative (GRI):

GRI. GRI et ISO 26 000: *Pour une utilisation conjointe des lignes directrices du GRI et de l'ISO 26 000* [document électronique], 2010.

www.globalreporting.org

Les conventions de l'OIT:

OIT. *Conventions et recommandations* [en ligne].

www.ilo.org

Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical :

OIT. CO87 - *Convention (n°87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948* [en ligne]

www.ilo.org

Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective :

OIT. CO98 - *Convention (n°98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949* [en ligne]

www.ilo.org

Convention sur le travail forcé :

OIT. CO29 - *Convention (n°29) sur le travail forcé, 1930* [en ligne],

www.ilo.org

Convention sur l'abolition du travail forcé :

OIT. C105 - *Convention (n°105) sur l'abolition du travail forcé, 1957* [en ligne]

www.ilo.org

Convention sur l'âge minimum :

OIT. C138 - *Convention (n°138) sur l'âge minimum, 1973* [en ligne]

www.ilo.org

Convention sur les pires formes de travail des enfants :

OIT. C182 - *Convention (n°182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999* [en ligne]

www.ilo.org

Convention sur l'égalité de rémunération :

OIT. C100 - *Convention (n°100) sur l'égalité de rémunération, 1951* [en ligne]

www.ilo.org

Convention concernant la discrimination (emploi et profession) :

OIT. C111- *Convention (n°111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958* [en ligne]

www.ilo.org

L'engagement de la France, diplomatie spécialisée en RSE :

DOUCIN, Michel. *La responsabilité sociale des entreprises : l'engagement de la France*. [Document électronique], Paris, 2009.

www.diplomatie.gouv.fr

Loi NRE :

Legifrance. *Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques* [en ligne]

www.legifrance.gouv.fr

Le Grenelle Environnement :

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. *Qu'est-ce que le Grenelle de l'environnement ?* [En ligne]

www.developpement-durable.gouv.fr

La loi Grenelle II :

Legifrance. *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1)* [en ligne]

www.legifrance.gouv.fr

Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme :

www.ohchr.org

Les 7 approches de la RSE selon l'ORSE, « Définition de la RSE » :

www.orse.org

• BURKINA FASO**Politique de développement durable :**

Legiburkina. *Politique nationale de développement durable au Burkina Faso* [document électronique]. Octobre 2013.

www.legiburkina.bf

Plan d'action national pour l'environnement :

Ministère de l'environnement et du tourisme. Secrétariat permanent du plan d'action national pour l'environnement. Plan d'action national pour l'environnement (PANE). Tome 1 (2^e édition) [document électronique]. Avril 1994.

www.environnement.gov.bf

• CAMEROUN

Rapport national du Cameroun sur l'environnement et le développement durable :

TSALEFAC, Maurice. Préparation Nationale à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (RIO+20) – *Rapport du Cameroun* [document électronique]. Avril 2012.

sustainabledevelopment.un.org

Cinquième rapport national du Cameroun à la convention de la diversité biologique :

République du Cameroun. Cinquième rapport national du Cameroun à la convention de la diversité biologique. [Document électronique]. Mars 2014.

www.cbd.int

Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité Cameroun :

République du Cameroun. *Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité, version II (SPANB II)* [document électronique]. Décembre 2012.

www.cbd.int

• CENTRAFRIQUE

Rapport national sur le développement durable :

République Centrafrique, Ministère de l'environnement et de l'écologie. *Rapport national sur le développement durable, Rio + 20* [document électronique]. Mai 2012.

www.cf.undp.org

• COTE D'IVOIRE

Loi développement durable Côte d'ivoire :

République de Côte d'Ivoire. *Loi n° 2014-390 du 20 Juin 2014 d'orientation sur le développement durable* [document électronique]. Juin 2014

www.environnement.gouv.ci

• GABON

Loi d'orientation relative au développement durable :

République Gabonaise. Loi n°/2012 d'orientation relative au Développement Durable en République Gabonaise [document électronique], 2012.

www.clientearth.org

Troisième rapport national concernant les objectifs du millénaire pour le développement :

République Gabonaise. Objectifs du millénaire pour le développement- Troisième rapport national [document électronique]. Septembre 2010.

www.undp.org

Plan stratégique Gabon émergent, juillet 2012 :

République Gabonaise. Plan Stratégie Gabon émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016 [document électronique]. Juillet 2012.

www.aninf.ga

• ILE MAURICE

La RSE rendue obligatoire à l'Ile Maurice :

Koop, Kirsten. *La Responsabilité Sociale des Entreprises rendue obligatoire à l'Ile Maurice*. Etude de cas sur sa mise en place et évaluation de son impact sur le développement communautaire. [document électronique]

www.modop.org

Finance Act 2009, Ile Maurice :

www.investmauritius.com

L'île Maurice et l'AFD, un partenariat pour un projet durable :

AFD. L'AFD et Maurice île durable – *Un partenariat pour un projet de société durable*. [Document électronique]. Juin 2012.

www.afd.fr

• MADAGASCAR

Plan National de Développement :

Ministère de l'Economie et de la Planification Madagascar. *Plan National de Développement (PND) 2015-2019* [document électronique].

ozoonline.com

- **MALI**

Rapport national sur le développement durable, juin 2012 :

République du Mali. *Rapport National sur le développement durable au Mali- Dans la perspective de Rio + 20* [document électronique]. Juin 2012.

sustainabledevelopment.un.org

- **MAROC**

4^{ème} rapport National des indicateurs du développement durable :

Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement. *Indicateurs du développement durable au Maroc – 4^{ème} Rapport National* [document électronique]. 2014.

www.environnement.gov.ma

Recueil des lois relatives à la protection de l'environnement :

www.inra.org.ma

- **RDC**

Rapport national sur le développement durable en RDC :

République Démocratique du Congo. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. *Rapport National synthèse sur le développement durable en République Démocratique du Congo* [document électronique]. 2012.

sustainabledevelopment.un.org

- **SENEGAL**

Rapport national sur le développement durable :

République du Sénégal. Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale du Plan, Commission Nationale pour le Développement Durable. *Rapport National sur le Développement Durable*. [Document électronique]. Mai 2008.

www.un.org

- **TCHAD**

Plan d'Action du Programme Pays :

Gouvernement de la République du Tchad et Programme des Nations Unies pour le Développement. *Plan d'Action du Programme Pays 2012-2015* [document électronique]

www.td.undp.org

SNRP :

FMI. *Tchad- Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté* [document électronique]. Juillet 2010.

www.imf.org

UNDAF :

Nations Unies. *Cadre opérationnel Intérimaire d'assistance au Développement – Nations Unies au Tchad 2012-2013* [document électronique]

www.td.undp.org

• ISO 26 000**Découvrir ISO 26 000 :**

ISO 26000 Responsabilité Sociétale. *Découvrir ISO 26000* [document électronique].

www.iso.org

X. ANNEXE



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EN ZONES FRANCOPHONES

BURKINA FASO

Le gouvernement burkinabé a publié en octobre 2013 sa **Politique Nationale de Développement Durable**. Le Burkina Faso a élaboré sa politique de façon participative. Elle vise à créer les bases profondes de l'émergence du Burkina Faso au profit des générations présentes et futures.

Depuis la Conférences des Nations Unies sur le développement humain, tenue en 1972 à Stockholm, le Burkina Faso est entré dans la dynamique de gestion durable de l'environnement au niveau national, prenant en compte la dimension globale. Cette volonté s'est poursuivie avec sa participation aux grandes conférences sur l'environnement durable que tous les Etats membres des Nations Unies se sont engagés à mettre en œuvre (ex : Rio 1992).

Plus de vingt ans après la Conférence de Rio de Janeiro, le bilan en matière de développement durable au Burkina Faso reste mitigé. Malgré quelques efforts déployés çà et là, la mise en œuvre du développement durable demeure globalement insatisfaisante parce que confrontée à de multiples contraintes dont la faible compréhension/appropriation du concept lui-même.

Cette situation générale d'insuffisance ressort aussi bien des états généraux de l'environnement et du développement durable (2011) que du rapport national sur le développement durable (2012) élaboré dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue en juin 2012.

C'est pour donner une nouvelle dynamique au processus du développement durable, que les « états généraux de l'environnement et du développement durable » ont fortement recommandé l'élaboration d'une politique nationale de développement durable assortie d'une loi. Ces deux instruments mettront la durabilité au cœur de l'action publique mais aussi des interventions des autres acteurs non étatiques.

L'élaboration de la PNDD et de la loi d'orientation est précédée d'un état des lieux en matière de développement durable. Etat des lieux caractérisé par une prise en compte insuffisante de la durabilité dans les politiques, les stratégies, les lettres d'intention, les plans et les programmes de développement.

Cet état des lieux révèle également la faiblesse du cadre juridique et institutionnel, les textes législatifs nationaux et les cadres institutionnels faisant peu de référence à ce concept.

Il était donc non seulement temps de créer les conditions pour une véritable durabilité des politiques, des stratégies, dans les différents secteurs de développe-

ment, mais aussi d'adapter le cadre juridique et institutionnel à la réalisation des objectifs du développement durable.

C'est dans cette perspective, que la PNDD a été élaborée. Elle définit la vision et les buts poursuivis par le Burkina Faso en matière de développement durable, détermine les moyens pour les atteindre (moyens juridiques, institutionnels, opérationnels, financiers), propose les outils de suivi-évaluation et de contrôle de cette politique.

Le Burkina Faso a mis en place un **Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)** en 1994. Ce plan repose ainsi sur une analyse issue d'une réflexion nationale appuyée par les partenaires de développement et s'inscrit dans un processus permanent de planification et de coordination des interventions dans le cadre de la gestion saine des ressources de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie des populations. La mise en œuvre du PANE devrait permettre d'atteindre à moyen et long termes ses objectifs qui sont :

- Maîtriser les pressions sur le milieu naturel
- Favoriser la régénération des ressources naturelles et protéger la biodiversité
- Améliorer le cadre de vie
- Amorcer le processus d'un développement durable

L'objectif principal du PANE est la recherche d'un équilibre socio-économique et socio-écologique susceptible de contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires et d'offrir de meilleures conditions de vie aux populations.

CAMEROUN

Le Cameroun publie en septembre 2001, le **rapport national du Cameroun sur l'environnement et le développement durable** qui participe à la mise en œuvre de l'agenda 21 par le pays.

L'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au Cameroun de 1992 à 2002 s'articule autour de quatre grands pôles d'actions, notamment : le Développement et la Croissance Economiques Durables, la Conservation et la Gestion des ressources, le Renforcement du Rôle des Principaux Groupes et la Mise en œuvre. S'agissant du développement et de la croissance économiques durables, plusieurs actions ont été entreprises principalement en vue de rétablir les grands équilibres macroéconomiques dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel exécuté avec succès. Un nouveau programme dit de 2^{ème} génération est en cours d'exécution avec pour priorités : la réduction de la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance, l'amélioration des services de santé, de l'éducation et de la consolidation de la croissance économique.

Le Cameroun a publié en mars 2014 son **cinquième rapport national à la convention de la diversité biologique**. Ce rapport couvre la période, les activités et la mise en œuvre après 2009 conformément aux lignes directrices. Le rapport est divisé en trois parties et les résultats et conclusions les plus importants sont présentés selon chaque partie.

- La conservation de la diversité biologique agricole
- L'utilisation de ressources biologiques de manière durable
- Les dispositions plus pertinentes pour assurer le partage des bénéfices (essentiellement l'application de la loi forestière et attendant la mise en œuvre de la stratégie APA (Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques).

Le Cameroun dispose d'une diversité biologique très riche, logée au sein de plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs des écosystèmes d'Afrique ; ce qui donne au pays le nom d'Afrique en miniature. Ce niveau élevé d'espèces, de diversité génétique et écologique a une importance considérable aux plans socio-économique, scientifique et médicinale pour ses populations. La diversité biologique de la nation sous-tend son économie, en contribuant de manière significative au bien-être de ses habitants.

Enfin le Cameroun a mis en place **une stratégie et plan d'action national pour la biodiversité**.

Le Cameroun fait partie de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique. Cette convention offre un cadre d'action globale sur la biodiversité avec pour objectif de garantir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage équitable de ses avantages. Afin d'honorer à ses obligations en vertu des dispositions de la CDB, le Cameroun, en 1999, a élaboré sa première Stratégie et le Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) qui a été officiellement validée en 2000. La mise en œuvre de la SPANB, dix ans après sa validation, est aujourd'hui confrontée au défi majeur de l'évolution des tendances et des nouveaux enjeux qui rendent la SPANB 2000 inadaptée, en tant que cadre stratégique d'intervention ou solution aux questions liées à la biodiversité. La vision 2035 du Cameroun pour la croissance et le développement et ses orientations prioritaires définies dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) fournit des options de développement pour renforcer les secteurs clés de la production qui sont largement tributaires de la biodiversité. Le présent document, la SPANB II, est une révision et une mise à jour de la SPANB de 2000.

CENTRAFRIQUE

La Centrafrique a publié en mai 2012 **un rapport national sur le développement durable**. Le but de ce rapport est d'évaluer les efforts fournis par la République Centrafricaine, 20 ans après Rio, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Des critères clés ont été adoptés et permettent de mettre en exergue :

- Le niveau des réalisations, les atouts existants ainsi que les compétences dans des domaines nouveaux
- La possibilité de consolider les acquis du développement durable en mettant plus l'accent sur le principe de l'Economie Verte
- La création d'un partenariat approprié et un cadre institutionnel pour la réalisation des objectifs de développement durable.

CÔTE D'IVOIRE

La côte d'ivoire a rédigé une **loi d'orientation sur le développement durable**. Le secteur privé applique les principes et objectifs du développement durable prévu par la présente loi sans son fonctionnement et dans la mise en œuvre, c'est-à-dire : le principe d'équité et de solidarité sociale ; le principe d'information et de participation ; le principe d'internalisation des coûts ; le principe pollueur-payeur ; le principe de précaution ; le principe de préservation de l'environnement ; le principe de prévention ; le principe de production et de consommation responsables ; le principe de la redevabilité ; le principe du respect de la capacité de support des écosystèmes ; le principe de santé et de qualité de vie ; le principe de subsidiarité.

Les objectifs fondamentaux sont :

- Intégrer les principes du développement durable dans les activités des acteurs privés
- Encadrer les impacts économiques, sociaux et environnementaux liés à la bio-sécurité
- Définir les engagements en matière de développement durable des acteurs du développement durable
- Concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, du développement économique et du progrès social
- Créer les conditions de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures
- Encadrer l'utilisation des organismes vivants modifiés

GABON

Le Gabon a rédigé une **loi d'orientation relative au développement durable**. Cette loi détermine l'ensemble des dispositions relatives au Développement Durable et est complétée par les dispositions sectorielles régissant les différentes composantes du Développement Durable.

Cette loi porte sur sept titres :

- Dispositions générales
- Règles et principes fondamentaux et Stratégie Nationale du Développement Durable
- Instruments et outils du Développement Durable
- Mécanismes et instruments financiers
- Dispositions fiscales
- Cadre institutionnel
- Dispositions transitoires, diverses et fiscales

Le Gabon a publié un **rapport national concernant les objectifs du millénaire pour le développement** en septembre 2010.

Lors du Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies en septembre 2000. Le Gabon, comme presque tous les autres pays membres des Nations Unies, a pris l'engagement d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. A cinq ans de l'échéance, le présent Rapport fait le point sur les progrès réalisés concernant les huit objectifs :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015
- Favoriser l'éducation primaire pour tous
- Prôner l'égalité des sexes et l'autonomisation de la Femme
- Lutter contre la mortalité infanto-juvénile
- Lutter contre la mortalité maternelle
- Combattre le VIH/ SIDA, le paludisme et les autres maladies
- Protéger l'environnement et se soucier d'offrir un cadre de vie sain et durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Enfin, le Gabon a établi un **plan stratégique Gabon émergent en Juillet 2012**. Ce plan indique les grands axes qui permettront l'émergence du Gabon ainsi que les orientations stratégiques, afin de présenter de façon concrète les actions et projets qui seront menés durant la première étape du voyage de façon à impulser de manière irréversible la marche vers l'émergence. Ce document concrétise la démarche, en décrivant la Vision du Gabon Emergent à l'horizon 2025 et en

déclinant les orientations stratégiques, programmes et actions qui y mèneront. Le document comprend cinq chapitres. Le premier chapitre présente la Vision du Gabon à l'horizon 2025. Les chapitres suivants déclinent les trois axes stratégiques, à savoir les fondations de l'émergence, les piliers de l'émergence et la prospérité partagée. Enfin, le dernier chapitre indique le dispositif de mise en œuvre, en présentant notamment le cadre institutionnel de pilotage et coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent.

ILE MAURICE

En mai 2009, le **gouvernement mauricien a rendu obligatoire la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**. Désormais, les firmes œuvrant sur le territoire mauricien, qu'elles soient étrangères ou locales, doivent dédier 2% de leurs bénéfices annuels au développement communautaire. Une somme considérable sera dégagée dans le futur dans des projets sociaux et environnementaux, dans lesquels le milieu des ONG trouvera toute sa place. Une analyse des positions prises par les trois acteurs impliqués (gouvernement, secteur privé et société civile) montre les difficultés de la mise en place d'un système de gestion de cette RSE obligatoire. En effet, les visions de développement, les positions et ambitions de ces trois acteurs impliqués divergent. Cette étude essaie de cerner les risques et potentiels de la RSE élargie à l'échelle nationale en fonction des attitudes et statuts des différents acteurs.

Par ailleurs l'Île Maurice a établi **un partenariat avec l'AFD pour un projet de société durable**.

Face à ces défis, le gouvernement mauricien a affiché son intention de promouvoir un développement harmonieux, dans le respect de l'environnement. C'est ainsi que le Premier ministre Navin Ramgoolam a lancé en 2008 le projet « Maurice Ile Durable » (MID).

Ce dernier vise à faire émerger un véritable projet de société, partagé par l'ensemble des citoyens, créateur de richesse économique pérenne, résilient et profitant à tous, tout en préservant l'environnement, les ressources naturelles, la justice sociale et la qualité de vie de la population. MID a pour but d'assurer la mise en synergie et la coordination des différentes politiques sectorielles et de promouvoir une meilleure prise en compte des problématiques de durabilité au sein de ces politiques. Un processus de démocratie participative a été mis en place pour aboutir à une stratégie MID, déclinée par la suite en un plan d'actions devant être intégré au budget 2013 de l'Etat.

MADAGASCAR

Madagascar a mis en place en avril 2015 un **Plan National de Développement**. Cette orientation, d'une nouvelle trajectoire de développement, à caractère inclusif et durable qui s'inscrit dans la ligne des perspectives offertes par les objectifs du Développement Durable (ODD), voulue par les actuels dirigeants de Madagascar, à la sortie d'une longue crise politique et de gouvernance, n'est pas purement technique. Elle demande un effort d'intelligence et de courage et surtout une stratégie bien réfléchie de la part du peuple malgache dans son ensemble. En effet, bien que la croissance du PIB par habitant demeure un indice significatif de développement, une voie incontournable vers l'atteinte des objectifs de la société, elle ne saurait suffire.

MALI

Le Mali a publié en juin 2012 un **rapport national sur le développement durable** dans la perspective de Rio + 20. Bien que le Mali ne soit pas à l'origine des Changements Climatiques, il est l'un des pays les plus menacés par ce phénomène. Face aux défis environnementaux et climatiques, il est résolu à assumer ses responsabilités de manière ambitieuse et pionnière, en construisant une économie verte et résiliente aux Changements Climatiques (EVRCC). Il s'agit pour le pays de pouvoir atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en renforçant sa capacité d'adaptation et en contribuant à l'atténuation des Changements Climatiques, dans le cadre du principe à la responsabilité commune mais différenciée. Un cadre stratégique pour une économie verte et résiliente aux Changements Climatiques a été élaboré ainsi qu'une politique nationale des changements climatiques et une stratégie assortie d'un plan d'actions.

Aussi, un Fonds Climat Mali a vu le jour. Depuis 2011, le pays est engagé dans un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Ainsi un cadre idéal sera proposé aux partenaires pour concrétiser leurs engagements internationaux et pour faire face aux défis du développement durable.

Afin de permettre au Mali de participer efficacement à la conférence, un rapport national sur le développement durable a été élaboré dans le but :

- D'identifier les enjeux de développement durable au Mali
- De faire un bilan sur les engagements internationaux notamment la mise en œuvre des trois conventions issues de Rio ainsi que les objectifs du Millénaire pour le Développement
- De présenter les modes de gouvernance mis en place, les progrès réalisés en terme de gestion environnementale, la prise en compte des principes de l'éco-

nomie verte dans les politiques sectorielles (état des lieux, politiques et stratégies de réalisations) et enfin les défis en perspectives pour la mise en œuvre du développement durable au Mali.

MAROC

Le Maroc a publié son 4^{ème} **rapport National des indicateurs du développement durable** en 2014. Les indicateurs du développement durable permettent à la fois de renseigner sur les progrès réalisés par les Etats en matière de développement durable, tout en offrant une base de comparaison entre Etats.

Le Maroc a par ailleurs publié un **recueil des lois relatives à la protection de l'environnement**.

Cet ouvrage comporte l'ensemble des lois et décrets réglementaires ayant trait directement à la protection de l'environnement et au développement durable. Il a été préparé dans le but de montrer l'avancée qualitative importante que connaît, dans notre pays, le système juridique relatif à l'environnement, durant les dernières années. A cet effet, on peut dire que le Maroc, sous la haute conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a réussi à asseoir les principes et les règles juridiques et opérationnels nécessaires à l'encadrement de divers domaines et activités dans le but de les mettre en cohérence avec les objectifs de protection de l'environnement et du développement durable et, par la même, assurer une protection efficace de la santé du citoyen, en particulier, et améliorer le cadre de vie des habitants, de manière générale.

GUADELOUPE

Voir le contexte réglementaire français.

A noter cependant que la mise en œuvre des engagements du Grenelle passe par des actions très concrètes sur le terrain. Aussi, depuis le début du processus Grenelle, le ministère a mobilisé les préfets et ses services déconcentrés régionaux et départementaux, tant dans les domaines qui relèvent directement de la responsabilité de l'Etat, que dans leurs actions d'impulsion vis-à-vis des acteurs du territoire, des collectivités territoriales, des entreprises et de l'ensemble des citoyens.

MARTINIQUE

Voir le contexte réglementaire français.

RDC

La RDC a publié un **rapport national synthèse sur le développement durable en République Démocratique du Congo**. Ce rapport a pour objectif de dresser le bilan des progrès de la RDC en matière de développement durable depuis 20 ans. Il présente également les attentes du pays, alors que la conférence de Rio + 20 doit permettre de renouveler l'engagement politique dans ce domaine et ouvrir de nouvelles perspectives, notamment pour le développement de l'économie verte et le renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable.

RÉUNION

Voir le contexte réglementaire français.

SÉNÉGAL

Le Sénégal a publié en mai 2008 son **rapport national sur le développement durable**.

Dans ces dernières décennies, les effets combinés de la sécheresse au Sénégal, accentués par l'appauvrissement des terres arables ayant subi les effets des modes de cultures extensifs, ont entraîné une régression nette de la production agricole. C'est dans le cadre de la thématique de la biennale 2008-2009 que la Commission nationale pour le Développement Durable s'est organisée en quatre groupes pour couvrir les différents secteurs du module à savoir : le foncier, la sécheresse et la désertification, l'agriculture et le développement rural. Ainsi pour chaque axe, l'analyse a été faite selon le forma suivant : les mesures pratiques qui ont été prises et les progrès réalisés dans leur mise en œuvre, les enseignements tirés, les tendances récentes et les questions nouvelles, les principales contraintes et difficultés et enfin les exemples de bonnes pratiques avec, si possible, des illustrations portant sur des études de cas ou des pratiques de référence.

TCHAD

Le gouvernement de la république du Tchad et le Programme des Nations Unies pour le Développement ont lancé un **plan d'Action du Programme Pays** (2012-2015). Ils s'engagent à établir un nouveau Programme de Coopération axé sur les actions prioritaires en faveur de la consolidation de la paix, du relèvement et du développement du Tchad pour la période 2012-2015.

Ce plan d'Action constitue une réponse aux priorités nationales telles que défi-

nies dans la Stratégie Nationale de réduction de la Pauvreté SNRP en vigueur et le Plan Cadre Assistance des Nations Unies UNDAF au Tchad.

La SNRP s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques
- Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée
- Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural
- Faire des infrastructures un levier de la croissance
- Valoriser les ressources humaines

L'UNDAF poursuit quant à lui quatre effets principaux :

- Les opérateurs économiques participent à la définition et la mise en œuvre des mesures incitatives pour la création d'entreprises génératrices d'emplois
- Les institutions nationales mettent en œuvre les politiques et stratégies relatives à l'environnement et aux changements climatiques dans une approche multisectorielle
- Les populations participent au processus de prise de décision de manière équitable et contribuent activement à la consolidation de la paix
- Les autorités nationales allouent les ressources suffisantes pour la satisfaction des droits des populations et l'accès aux services sociaux de base.



AFCAS-ASSO.ORG